JAARBOEK VOOR

Munt- en

Penningkunde

60/61

1973/1974

KONINKLIJK NEDERLANDS GENOOTSCHAP
VOOR MUNT- EN PENNINGKUNDE

AMSTERDAM

COMMISSIE VAN REDACTIE

Dr. H. Enno van Gelder, Voorburg
Th.H.R. Kiezebrink, Amsterdam
Drs. G. van der Meer, 's-Gravenhage
Drs. A.T. Puister, Wassenaar
Dr. H.J. van der Wiel, Gouda

LES MONNAIES DE LA PRINCIPAUTE d'ORANGE SOUS LA MAISON DE NASSAU

par Dr. H.J. van der Wiel

En 1862, F. Poey d'Avant[1] publia, dans son travail de pionnier sur les monnaies féodales de France, une étude des monnaies de la principauté d'Orange. Evidemment la dernière période, celle de la Maison de Nassau, ne retint guère son attention.

La partie numismatique laisse à désirer au point de vue de l'exactitude et se réduit à une simple description des pièces rencontrées par l'auteur; la partie historique est minime. Les descriptions plus anciennes de Duby et de Cartier[2] (1839) étaient encore plus incomplètes. En 1893, Vallentin[3] publia une étude excellente sur les pinatelles de Philippe-Guillaume et, en 1873 et en 1896, Laugier [4, 5] décrivit quelques monnaies inédites. Bailhache[6] fit suivre le travail de Vallentin d'une communication sur l'atelier monétaire d'Orange pendant La Ligue. Finalement, Pierre Carlo Vian[7] publia, en 1948, une étude sur les monnaies de Frédéric-Henri. Les ouvrages d'Engel et Serrure[8] et de Dieudonné[9] n'ajoutent rien à nos connaissances. Récemment, Jean de Mey[10] a publié un „numismatic pocket", en empruntant beaucoup à Poey d'Avant, y compris quelques erreurs. Il donne le nombre d'exemplaires connus des pièces rarissimes. Pour nous, Néerlandais, les monnaies des princes d'Orange de la Maison de Nassau sont fort intéressantes parce que ces princes furent les champions de notre guerre d'indépendance contre l'Espagne. Nommés Stathouders, ils étaient nominalement les premiers serviteurs des Etats-Généraux, mais ils étaient souvent presque des monarques dans la République des Provinces-Unies. On ne trouve que deux fois leur effigie sur les monnaies de la République, toujours sans nom ni titre.

La Maison de Nassau entra dans l'histoire d'Orange avec Henri III, comte de Nassau et seigneur de Bréda (1483-1538), quand ce dernier épousa Claude de Chalon, soeur unique de Philibert de Chalon, le dernier prince d'Orange de sa branche. Henri III et Claude n'eurent qu'un fils, René, mais le frère d'Henri, Guillaume le Riche, comte de Nassau-Dillenburg, avait beaucoup d'enfants, parmi lesquels le célèbre Guillaume, plus tard connu comme le Taciturne.

Les rois de France, toujours désireux d'incorporer au royaume les territoires féodaux pour unifier toute la France et pour assurer ses frontières, étaient les ennemis naturels des princes d'Orange. En 1517, François 1er annexa la principauté, et Philibert s'allia avec l'empereur Maximilien d'Autriche. Philibert reconquit sa principauté par le traité de Madrid (1526). Lors du siège de Florence, en 1530, il fut blessé mortellement. Philibert de Chalon étant mort sans enfants, René de Nassau, son neveu par sa mère, hérita de la principauté en vertu de son testament. Il s'appela René de Chalon et prit la devise de son oncle „Je maintiendrai". Comme son oncle et comme son père, René était un grand soldat et un serviteur fidèle de l'empereur. Après la mort de son père

(1538), il hérita d'une grande fortune et fut nommé stathouder des comtés de Hollande et de Zélande, prit la ville de Luxembourg pour Charles Quint, fit une expédition contre le duc de Gueldre et, après le rattachement de ce duché aux territoires de l'empereur, il devint aussi stathouder de Gueldre (1543). L'année suivante, il mourut, à 26 ans, pendant la siège de Saint-Dizier. Il ne vit jamais sa principauté; Philiberte, mère de Philibert de Chalon, et le duc de Longueville (descendant d'Alix de Chalon et de Guillaume de Vienne) s'opposaient au testament, et la principauté fut occupée par les Français. Son héritier universel était son cousin, le jeune Guillaume, âgé de onze ans, fils de son oncle Guillaume le Riche.

La veuve de René devait jouir de l'usufruit de tous ses biens jusqu' à sa mort ou jusqu' à son remariage. Comme elle se remaria en 1548 avec Philippe de Croy, duc d'Aarschot, Guillaume le Taciturne devint un homme riche. Dès 1544, Charles Quint le fit venir à Bruxelles, pour lui donner une éducation catholique. L'importance de sa position future au Pays-Bas exigeait un changement de religion du jeune prince, fils de parents luthériens. Le Taciturne, plutôt diplomate que guerrier, jouit bientôt des faveurs de son souverain, aussi fut-il nommé Stathouder des comtés de Hollande et de Zélande. Sa principauté fut le théâtre de nombreux troubles dûs aux guerres de religion. En vertu du traité de Cateau-Cambrésis (3-4-1559), confirmant la paix entre le roi de France et Phillippe II, le Taciturne (qui en fut lui-même un des négociateurs les plus importants) recouvra sa principauté. En 1560, un atelier monétaire y fut installé. C'est seulement cette année-là qu'un écu et deux petites monnaies sont fabriqués pour attester le droit de monnayage. L'hôtel des Monnaies était établi dans la Rue Juiverie (Bailly[12]). Mais en 1562 des troupes pontificales arrivent d'Avignon, tuant un grand nombre d'habitants et détruisant le château. En 1568, le baron de la Garde, sur l'ordre du roi, s'établit dans la principauté, qui ne sera rendue au prince qu'à la paix de Saint-Germain (1570). Le comte Louis de Nassau, frère du Taciturne, fut nommé régent de la principauté. Grâce à la sympathie du roi de France pour Louis, Orange connut quelques années de quiétude. Mais la guerre de religion continuait. Louis mourut en 1574 à la bataille de Mook. Orange tomba entre les mains d'Hector de Mirabel, commandant d'un groupe de protestants et qui songeait plus à ses propres intérêts qu'à ceux du prince ou des Orangeois. Il fit reconstruire le château, tout en combattant les catholiques; il n'en évita pas pour autant les pillages, les incendies et les massacres. Courtoisement, il demanda au prince de le nommer régent de la principauté, mais sa requête fut repoussée. Le Taciturne fut l'âme de la résistance néerlandaise contre le roi Philippe II d'Espagne, et il n'avait ni le temps ni la possibilité de s'occuper de la principauté. Sa tête avait été mise à prix par le roi Philippe, et, après avoir échappé à quelques attentats, Guillaume mourut assassiné à Delft, le 10 juillet 1584. Par droit d'aînesse, Philippe-Guillaume de Nassau devint prince d'Orange. Mais ce fils unique du mariage du Taciturne et d'Anne d'Egmont était prisonnier en Espagne. Jeune étudiant à

Louvain, âgé de treize ans, il avait été arrêté en 1567 par ordre du roi Philippe II, qui le retint comme otage. Il resta fidèle à sa foi catholique, mais aussi loyal à son père et à sa famille, se refusant à toute collaboration contre les révoltés dans les Pays-Bas. Ce fut donc Maurice, issu des secondes noces du Taciturne, qui devint Stathouder et chef de l'armée; en Orange, Maurice ne devint que régent de la principauté. En réalité, c'était toujours l'usurpateur Hector de Mirabel qui exerçait le pouvoir. Vu le rapport des forces, Maurice de Nassau, n'ayant aucun moyen de ressaisir Orange, lui donna en 1588, à contrecoeur, le gouvernement et la lieutenance générale de la principauté.

Après la mort d'Henri III, la ligue fit appel au duc de Savoie, Charles-Emmanuel, gendre du roi Philippe II d'Espagne; l'année suivante, Charles-Emmanuel envahit la Provence et, généralissime des ligueurs, il fit la guerre à Henri IV. Hector de Mirabel, effrayé des succès de Charles-Emmanuel, résolut de renforcer les fortifications d'Orange. Mais, pour ce faire, il avait besoin d'argent. C'est pourquoi il décida d'user d'un moyen classique. Il rouvrit l'atelier monétaire de la principauté (fermé depuis 1560) et laissa frapper des espèces affaiblies.

Adversaires et partenaires, presque toutes les autorités de la région, lui avaient donné le mauvais exemple. J. Bailhache[6] explique pourquoi seules des pièces de billon ont été frappées, tant à Orange que dans les autres ateliers de la région. On frappait des pinatelles et des liards, tous les deux d'une fabrication grossière. Les doubles parisis ou pinatelles de France étaient taillés à 54 au marc avec un titre de 3 d. 18 gr. fin. Selon Bailhache, les pièces d'Orange étaient au titre de 3 d. et devaient être en effet de 80 au marc. Le titre du liard descendait à 18 gr. (la moitié du titre des liards de France) et la taille en était portée à 792 au marc, à peu près un tiers de la taille des liards de France (256 au marc). Ces données attestent que ces monnaies, malgré les ordonnances, sont encore pires que les autres imitations de cette région. Il n'était pas surprenant que l'émission ne fût guère un succès; les marchands d'Orange demandèrent, mais en vain, l'amélioration du monnayage. En 1592, la Monnaie ferma ses portes, et l'outillage fut vendu à l'atelier de Mondragon.

Les pinatelles d'Orange montrent sur le droit le nom et le titre de Philippe-Guillaume (Guillelmus IIII) et sur le revers le nom en le titre de Maurice (traduit en français Maurice, comte de Nassau, régent de la principauté d'Orange); ce sont des imitations serviles de celles du Pape Grégoire XIV frappées à Avignon. Les liards portent seulement le nom et les titres de Philippe-Guillaume. N'ayant ni le temps ni l'occasion de faire des recherches dans les archives d'Orange, je n'ai pas de données sur la quantité de la frappe. D'après Bailhache, le maître de la Monnaie était Anthoine de la Buisse, et Nicolas Icard était à la fois tailleur et essayeur.

En 1595, l'exil de Philippe-Guillaume se termina, après l'intervention du prince royal, le futur roi Philippe III. En 1599, il visita pour la première fois sa principauté, et fut installé comme prince souverain. Mais il ne réussit pas à se

débarrasser de l'usurpateur Alexandre de Mirabel, fils d'Hector. Pour obtenir le soutien du roi Henri IV, il résolut d'épouser Eléonore de Bourbon. Après le mariage (23 novembre 1606), le roi fit occuper la ville et le château.
Le gouverneur haï quitta le territoire. Le prince se hâta d'arriver à Orange, et la cité lui prépara un accueil triomphal. Les Orangeois allaient enfin connaître une période de prospérité et de paix. Le prince installa un parlement composé par moitié de catholiques et de protestants, proclama la liberté du culte pour tous et fit tout son possible pour améliorer les relations entre les deux partis. Il fit rouvrir l'atelier monétaire, ordonna pour les pièces d'or le titre italien, et pour les pièces d'argent, celui de la France. La première frappe (1607) fut une médaille datée avec la devise SOLI DEO HONOR ET GLORIA. Cartier[2]) a décrit cette pièce comme un teston, Van Loon (t. II, p. 25), comme une médaille frappée en l'honneur du mariage du prince.

On fabriqua en 1607 la pistole (sans date), le teston, le demi-teston (les deux sans date), le demi-franc, le douzain et un liard sans date, selon ceux d'Henri III de France. L'arrêt du roi de 1608 fait connaître l'année de la frappe de ces monnaies sans date. Après quelques années de chômage, l'atelier fabriqua la double pistole (1616), la pistole (1617), le demi-franc (1616, 1617, 1618) et le douzain de 1616. L'écu, nommé par plusieurs numismates, n'a jamais été frappé; c'est une communication ambigue du numismate de Voogt [11] qui a lancé ce bruit; la pièce en question était en fait le ducaton de Maurice.

Philippe-Guillaume, qui séjourna à Orange de 1615 à 1616, partit pour le Brabant et mourut à Bruxelles le 20 février 1618, sans postérité. Maurice de Nassau, son frère consanguin, lui succéda. Second fils du Taciturne, il naquit en 1567 au château ancestral de Dillenburg. C'était un militaire pur-sang, un vaillant homme de guerre et un grand stratège. Continuant la guerre contre l'Espagne, il remporta de nombreux succès. Il manquait du doigté politique de son père, mais il était meilleur organisateur. Son armée devint une école où venaient s'initier aux sciences de la guerre les plus habiles officiers étrangers. Malgré toutes ses besognes dans le Nord, il n'oubliait pas sa principauté.
Quoique bon protestant, il maintint la liberté du culte. Il fit fortifier la ville et construire une citadelle énorme avec cinq bastions sur la colline de Saint-Eutrope. Orange devint une des places les plus fortes de l'Europe.
L'atelier monétaire continua son activité. Il fabriqua l'écu (1618), le demi-écu (1619), le teston (sans date), le demi-franc (1618, 1620, 1621, 1622, 1624, 1625) et le liard (sans date). Le différent F est identique à celui qu'on voit sur les pièces de la dernière série de Philippe-Guillaume et se rapporte au maître Jean Filiard. Le graveur était Jean Boeuf.

Le prince Maurice s'est sans aucun doute intéressé au monnayage de la principauté, le bénéfice de la frappe n'étant pas mince.

Dans les archives de la Monnaie d'Utrecht, de Voogt[11]) a trouvé un document qu'il a paraphrasé dans une lettre à R. Chalon (voir annexe I). C'est une missive du garde De Granetier, d'avril 1619. Celui-ci dit que la Monnaie du

prince a commencé de travailler sous le maître Jean Filiard le 16 avril 1616 et que pendant ces trois années ont été frabriqués:

a. En or, des quadruples et des pistoles, 49 marcs, au titre de 21 3/4 carat, à 1½ gr. de remède, du poids de 5 deniers 4 gr. la pistole, et les quadruples au double dudit poids, c'est le pied d'Italie, en ayant 37 pistoles au marc.
(Ces pièces sont la quadruple de 1616 et la pistole de 1617 de Philippe-Guillaume, et les quadruples sans date et celles de 1619 de Maurice).

b. Des demi-francs, 2186 marcs au titre de 10 deniers fin, à 2 gr. de remède pour chaque marc, et du poids de 35 pièces au marc, y ayant un quart de pièce de remède, au pied de France.
Ces pièces sont les demi-francs de Philippe-Guillaume de 1616 et de 1617, et ceux de Maurice avec le millésime 1618.

c. Des douzains, 362 marcs, au titre de 10 deniers, de 21 gr. de fin, à 2 grains de remède pour chaque marc du poids de 105 pièces au marc, à deux pièces de remède, au pied de France.
(Ce sont les douzains sans date et ceux de 1616 de Philippe-Guillaume).

d. Des ducatons, 30 marcs, au titre de 11 deniers fin, sans remède, et du poids de 25 deniers de marc, au pied de ceux du pape, qui se sont fabriqués depuis juillet 1618.
Ce ducaton, sans aucun doute, est la pièce portant le millésime 1618, frappée en 1619 pour Maurice, et mentionnée par de Voogt. La frappe était minime: 230 pièces. La piastre d'Avignon, frappe de 1618, au nom du légat Scipion Borghese (P. d'A. 4369) a servi de modèle.

Le commissaire van Vosbergen prit quelques pièces pour le prince, qui en fit examiner un exemplaire par l'essayeur général de Hollande (Copieboeken van Generaalmeesters, Archief Generaliteitsmuntkamer no. 3, 24 avril 1619). Celui-ci trouva pour l'aloi 11 d. 1 gr. (un grain de plus que le titre officiel) et pour le poids un manque de 4½ grains.

En 1624, pour la seconde fois, Maurice fit faire l'essai de quelques monnaies d'Orange; un demi-franc de 1621 et un demi-franc de 1623. Le résultat fut moins favorable; l'aloi de l'exemplaire de 1621 ne dépassait pas 77.3%, et l'autre était de 78.2%. Le titre officiel était de 83%. Les poids aussi étaient insuffisants. Les maîtres généraux donnèrent à entendre qu'une meilleure surveillance de l'atelier d'Orange serait nécessaire pour maintenir l'honneur et la réputation du prince et pour empêcher que l'affaiblissement de la monnaie ne finisse par occasionner l'interdiction d'importation dans les pays voisins (Copieboeken etc., no. 5).

Je ne sais pas quel a été le résultat de cette lettre à Orange. Le prince mourut le 23 avril 1625, à l'âge de cinquante-huit ans, sans postérité légitime. Son frère cadet, Frédéric-Henri, lui succéda.

La mère de Frédéric-Henri lui avait permis de bonne heure de rejoindre son frère Maurice, dont il fut un élève excellent pour la stratégie. Par son sang français plus joyeux et moins entêté que Maurice, il fut bientôt très populaire, comme en fait foi son surnom „Mooi Heintje" (Henriot-le-beau). Il fut le dernier prince de sa branche à visiter la principauté. En 1619, le gouverneur Croeser fut remplacé, sur l'ordre du prince Maurice, par son neveu, Dom Emmanuel II, prince prétendant du Portugal. Maurice avait une soeur Emélie, qui avait épousé (le 7 novembre 1597) Dom Emmanuel Ier de Portugal. Cet homme, pauvre, catholique, fils du bâtard Antoine de Crato, „roi-juif" du Portugal, n'était pas du tout le choix de Maurice. Son fils, Emmanuel II, devint le successeur de Croeser, et Frédéric-Henri l'accompagna pour installer ce jeune homme. Avec eux, Maurice envoya Jean de Hertoghe d'Orsmael, seigneur de Valkenburg, un protestant qui devait être adjoint au nouveau gouverneur catholique. Emmanuel abdiqua, en 1624, pour entrer dans l'ordre des Carmes. Jean de Valkenburg lui succéda comme gouverneur.

Investi du commandement de l'armée hollandaise, Frédéric-Henri, grâce à sa prudence et à sa perspicacité, remporte des victoires étonnantes. Il enlève aux Espagnols toute une série de places fortes, pendant que les amiraux hollandais harcèlent les colonies et la flotte espagnoles. Epuisée par les succès de ses ennemis, l'Espagne se voit à la fin forcée de reconnaître l'indépendance des Provinces-Unies.

Frédéric-Henri porte un vif intérêt à la principauté. Un grand temple protestant est construit aux frais du prince en 1636 (il sera détruit par les Français en 1685). En 1630, le prince est informé des intrigues du gouverneur Valkenburg, qui veut vendre la principauté au plus offrant, soit Richelieu soit le parti protestant de France. Frédéric-Henri le remplace par son beau-frère (voir la généalogie) Christofle, vicomte de Dona. Ce fut un choix très heureux: Christofle fut un des meilleurs gouverneurs de la principauté, un serviteur fidèle du prince et aussi des intérêts du peuple orangeois. Après sa mort, en 1637, sa veuve Ursule de Solms fut, à la demande des autorités et de la population, nommée gouvernante. Elle continua la politique prudente de son mari et, pendant douze années, Orange jouit de la paix et de la prospérité. En 1649, quand son fils, Frédéric de Dona, atteignit la majorité, elle abdiqua après avoir obtenu pour lui la succession.

Sous Frédéric-Henri, l'atelier d'Orange a fabriqué la double pistole, la pistole, le ducat du type néerlandais, le teston, le demi-franc, le liard (avec un M, plus tard avec un H, toujours sans date), le patac et le double tournois. Ces monnaies sont toutes des imitations. Le ducat est une copie servile du ducat néerlandais. Tant quant à sa valeur intrinsèque que quant à son extérieur, le teston est une imitation de celui de Charles IV de Lorraine. Les autres monnaies ont été fabriquées d'après le modèle des espèces frappées au Comtat Venaissin. Le demi-franc est une imitation de celui d'Avignon. En France, on a cessé la

fabrication du demi-franc à la mort d'Henri III. Le premier demi-franc d'Avignon a été frappé en 1609, au nom du légat Scipion Borghèse. Sous Urbain VIII, la fabrication a été poursuivie, au nom du légat Antoine Barberini, jusqu'en 1642. Le liard au M, déjà en fabrication sous Maurice, est une imitation du liard de Marie de Dombes, par l'intermédiaire de la copie papale d'Avignon (P.d'A. 4439). Le patac est une imitation du patac aux clefs en sautoir, frappé au nom du légat Antoine Barberini (de Mey 318).

Sous Henri III est créé le double tournois, monnaie de cuivre pur. Beaucoup des ateliers féodaux ont suivi l'exemple. A Avignon, le premier double tournois apparaît en 1635. Les trois fleurs de lis ont été remplacées par trois abeilles (empruntées au blason du légat). L'année suivante, l'atelier orangeois frappe le double tournois aux trois pseudo-lis. Ces trois trèfles simulant les fleurs de lis (seule la barre transversale manque!), nous les reverrons plus tard sur les monnaies de Guillaume IX et de Guillaume-Henri. On n'a jamais osé se servir de cet emblème royal dans la configuration originale.

A cette époque, l'imitation était une pratique normale et presque nécessaire pour les petits ateliers féodaux. Les imitations loyales (même titre et même taille) sont l'exception. Parfois, les maîtres particuliers étaient plus coupables que leurs souverains,livrant des pièces encore plus affaiblies que ne le permettaient les ordonnances. La limite entre l'affaiblissement usuel et le vrai faux-monnayage n'était pas toujours bien nette. La transgression des règles était beaucoup plus dangereuse pour le maître particulier que pour le prince.

En 1636, le fermier de la Monnaie orangeoise demanda permission de battre monnaie d'or, d'argent et de cuivre sur le pied de la France et de l'Italie, en une quantité illimitée. Comme son frère, Fréderic-Henri recueillit l'avis des maîtres-généraux de la monnaie des Pays-Bas. (Copieboeken van Generaal meesters, Archief Generaliteitsmuntkamer no. 6, 29 Juillet 1636). Suivant cet avis, le conseil du prince donna l'autorisation pour les monnaies d'or et d'argent, à condition que la légende, la devise et le blason fussent conformes à ceux du prince. Pour le monnayage en cuivre, les maîtres-généraux avaient conseillé une émission limitée.

Frédéric-Henri mourut le 14 mars 1647, terrassé par la goutte et l'artériosclérose. Il n'eut pas la joie de voir sa patrie jouir de la victoire finale, après une guerre de quatre-vingt ans contre l'Espagne. La paix de Westphalie fut signée le 30 janvier 1648. Son fils unique, né le 27 mai 1626, en Orange connu comme Guillaume IX, lui succéda. Agé de 14 ans, il avait épousé Marie Stuart, fille de Charles Ier, roi d'Angleterre. Distingué, au sortir de l'enfance, par sa bonne mine et l'élégance de son maintien, généreux et vaillant, Guillaume IX était un adversaire de la paix, qui lui dérobait l'occasion de briller sur le champ de bataille; dépité, il s'amusait à la chasse et à des intrigues galantes. Aux pays-Bas, deux partis se formèrent, les républicains purs, dirigés par l'oligarchie des régents des villes hollandaises, et les orangistes, conduits par les pasteurs calvinistes et par la noblesse.

En Orange, le monnayage de Guillaume IX commença en 1649. On émit des doubles pistoles, doublons, écus d'argent, demi-écus et quarts d'écu; l'année suivante, des douzièmes d'écu, doubles tournois et deniers. Désormais, l'atelier d'Orange fabriqua des monnaies inspirées des monnaies de France.

Mort de la petite vérole le 6 novembre 1650 à l'âge de vingt-quatre ans, Guillaume IX laissa son épouse enceinte. Le 14 novembre 1650, l'enfant naquit. Ce fils posthume, nommé Guillaume-Henri, était prince d'Orange. Mais, en Hollande, le parti républicain décida l'abolition du Stathoudérat. La tutelle du nouveau-né fut la source d'une vive querelle entre la „princesse royale" Marie Stuart, veuve de dix-sept ans, et la grand-mère Amélie de Solms, veuve du prince Frédéric-Henri. Enfin, on admit une tutelle en commun de Marie Stuart, d'Amélie de Solms et de Frédéric-Guillaume, électeur de Brandenbourg, époux de Louise Henriette, soeur de Guillaume IX.

Se basant sur un testament non-signé de son époux, Marie Stuart essaya de se faire reconnaître comme seule tutrice pour la principauté. Le gouverneur Dona, neveu d'Amélie de Solms, s'opposa au jugement du Parlement d'Orange, qui avait déclaré la princesse royale seule régente. Alors, la princesse Marie en appela à son cousin, Louis XIV (1659). Le roi, enchanté d'avoir un prétexte, n'hésita pas à envoyer des troupes à Orange et ordonna le blocus de la principauté; après un siège de deux mois, le vicomte Dona dut capituler (21.3.1660). On signa un acte de capitulation: Dona recevrait du roi 200.000 livres comme dédommagement de tous les frais faits par lui pour la défense; le roi s'engagea solennellement à laisser intacts le château et la principauté pour Guillaume-Henri à sa majorité; après avoir reçu l'argent, le gouverneur rendrait le château au Maréchal Du Plessis-Preslin; l'ordre légal ne serait pas changé et la justice serait toujours rendue au nom du prince d'Orange. Bientôt Louis XIV visita Orange, et, impressionné par ses fortifications, il ordonna la démolition du château et des bastions (1662).

En 1664, grâce aux négociations habiles de C. Huyghens, le jeune prince d'Orange prit, pour la forme, possession de la principauté, alors qu'en fait les tuteurs avaient été obligés d'accepter les conditions du roi. Par suite de son démantèlement, la ville se trouvait dénuée de tout moyen de résistance.

En 1660, Marie Stuart, toujours plus Anglaise que Hollandaise, se retira en Angleterre. Le jeune prince ne la reverrait plus. Elle mourut le 3 janvier 1661 à Londres; dans son testament, elle oublia son fils. Guillaume-Henri se distinguait par la vivacité de son esprit et par un certain air de grandeur plutôt que par la magnificence de son train. Il avait une grande intelligence, écoutait fort et parlait peu. Martyrisé par une constitution faible, il possédait une volonté à toute épreuve. Plus diplomate que soldat, il était tout de même grand capitaine. Elevé par des ennemis de sa famille, déclaré „enfant de l'Etat", il développait une personnalité marquante et ambitieuse. Décoré déjà très jeune de l'ordre de la Jarretière, il connaissait très bien ses droits en Angleterre. Charles II, après la Restauration de 1660 roi d'Angleterre, n'avait pas d'enfants,

et son frère le duc de York n'avait que deux filles. En 1677, Guillaume-Henri épousa l'aînée, sa cousine Marie Stuart.

En 1671, après l'annexion de la Lorraine par Louis XIV, il fut évident que l'objectif suivant serait les Pays-Bas. Pour contenter le parti orangiste, qui se développait très vite, Guillaume-Henri fut élu capitaine-général de l'armée de la République. Au printemps de 1672, les Anglais attaquèrent traîtreusement une flotte hollandaise à son retour, et Charles II se hâta de déclarer la guerre à la République. Louis XIV suivit l'exemple, et quelques semaines plus tard les évêques de Cologne et de Münster se joignirent à l'alliance. Une armée française de plus de 100.000 hommes envahit la République et occupa un territoire considérable. L'armée hollandaise se retira derrière les inondations dans les provinces de Hollande et d'Utrecht. Le parti orangiste se révolta contre les régents, et le prince fut élu Stathouder de Hollande et de Zélande. Sa fermeté et son inflexibilité ranimèrent l'énergie du peuple hollandais.

En 1673, Louis XIV fit occuper la principauté, et la donna à Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, prince de Sedan, qui possédait le marquisat de Bergen, dans les Pays-Bas, pour le dédommager de la perte de ses possessions confisquées par la République. Ce prince (descendant du Taciturne, voir la généalogie) fut prince d'Orange de 1673 à 1677. Son monnayage ne sera étudié ici.

Deux défaites de la flotte anglaise et l'impopularité de Charles II firent que les Anglais se lassèrent de la guerre. Le Stathouder commença une contre-offensive brillante et envahit le Brabant. En 1674, l'armée française se retira. L'Espagne et l'empereur déclarèrent la guerre à la France. Le 19 février 1674, l'Angleterre signa la paix de Westminster, et en avril Münster fit la paix avec la République, suivie par Cologne en mai. La France se retrouvait en guerre avec l'Autriche et l'Espagne, toutes deux sous la maison de Habsbourg, et la République. L'armée française lutta avec succès dans les Pays-Bas espagnols, mais ne put obtenir une victoire définitive. Finalement la guerre se termina en 1678 par la traité de Nimègue. La République sortit indemne de la guerre, mais l'Espagne dut céder une partie de ses territoires dans les Pays-Bas méridionaux. Orange fut évacuée par les Français.

Poursuivant ses conquêtes, Louis XIV s'empara de quelques villes d'Alsace; un an plus tard, Strasbourg fut annexé. L'empereur, le roi de Suède, les Electeurs de Bavière et de Saxe et les districts du Haut-Rhin et de la Franconie s'allièrent contre l'expansion française (Ligue d'Augsbourg).

A la révocation de l'édit de Nantes (1685), beaucoup de huguenots se réfugièrent dans la principauté. Aussitôt, le roi la fit occuper: les temples furent démolis, les pasteurs, poursuivis, et les habitants, désarmés. Les excès des occupants se révélèrent désastreux pour la ville.

Le monnayage défectueux à Orange constituait une autre source d'irritation. Des 1661, pendant l'occupation française, le président de la Cour des Monnaies de France avait fait occuper de force l'Hôtel des Monnaies et arrêter le travail.

Trois ans plus tard, un arrêt du Conseil autorisa sa reprise. En 1680, sous le maître L. Barbier, on fabriqua des monnaies tellement trompeuses que l'Intendant de Police vint à Orange pour se plaindre au Conseil. La monnaie fut fermée une fois de plus (1681), pour rouvrir en 1684. Après, toute retenue disparut: on fabriqua des imitations des sequins de Venise et des monnaies carrément fausses. Un arrêt du Conseil d'Etat du 30 octobre [11] 1686 dit: „Le roy étant informé qu'il se fabrique dans le monnoye d'Orange des sequins aux coins et armes de la République de Venise et des Princes d'Allemagne lesquels ne sont point au titre et sont transportés dans les Eschelles du Levant, ce qui pouvrait troubler le commerce et causer des avarices aux marchands et négociants, à quoi estant nécessaire de pourvoir, ouy le rapport du sieur le Pelletier au Conseil Royal.

Sa Majesté estant en son Conseil a ordonné et ordonne que ladite monnoie d'Orange sera fermée, fair (sic) deffence à toutes personnes d'y fabriquer aucunes espèces, sous quelque coin et titre que ce soit, et aux marchands et négociants d'exposer ny porter en Levant aucuns sequins qui ne soient du titre et poids réglés, à peine de confiscations de matières et d'espèces et d'estre procédé contre ceux qui les auroit fabriqués et exposés comme faux monnoyeurs".

Le fermier de la Monnaie fut arrêté et l'intendant de Police de Provence fit fermer définitivement l'atelier. C'était la fin du monnayage d'Orange (Rolland[13]).

Sous le règne de Guillaume-Henri, la monnaie d'Orange travailla pendant six périodes:

1650 - 1654 (écu, demi-écu, denier)
1657 - 1661 (1/12 écu, denier)
1665 - 1667 (1/12 écu)
1673 - 167 (denier)
1679 - 1682 (sequin, denier).
1684 - 1686 (sequin d'or, 1/12 écu et des falsifications)

Parmi les falsifications, Rolland mentionne des Riksdalers dits Azilani (?) et des sequins au nom et titre du Doge Alvise Contarini. Le douzième écu de 1658 est la seule pièce de son monnayage qui montre un différent, la lettre A.

Pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg (1688-1697), Orange demeura occupée. Le traité de Rijswijk rendit la principauté à Guillaume-Henri. En 1689, les Anglais, mécontents de leur roi catholique qui s'opposait à la religion réformée, appelèrent à leur aide le Prince d'Orange, marié à la fille aînée de leur roi. Guillaume-Henri débarqua en Angleterre, battit le roi Jacques II, et fut couronné roi d'Angleterre sous le nom de Guillaume III. Il régna conjointement avec sa femme, couronnée, en même temps que lui, sous le nom de Mary II. Après la mort de Mary II en 1694, il régna seul. Pour lui, la minuscule principauté n'était pas très importante. Il mourut en 1702, léguant ses biens à son

cousin Jean Guillaume Friso de Nassau, stathouder de Frise. En Angleterre, Anne, soeur de Marie II, monta sur le trône. En France, la principauté fut réclamée par les descendants des Chalons. Le conseil du roi désigna comme héritier François-Louis de Bourbon, prince de Conti; le roi gardait la souveraineté. Aux termes du traité d'Utrecht, signé en 1713, Guillaume IV de Nassau (héritier de Jean Guillaume Friso) ne conservait que le titre honorifique de Prince d'Orange.

Surtout pendant la dernière période du monnayage, mais aussi auparavant, les monnaies de la principauté furent fabriquées pour l'exportation. Les marchands de Marseille commerçaient activement avec les Turcs. On a trouvé plusieurs fois des douzièmes d'écu de Guillaume-Henri, des demi-francs et des testons de Maurice et de Frédéric-Henri dans les trésors du Proche-Orient. Un demi-franc de Philippe-Guillaume, maintenant dans ma collection, a été découvert en Syrie, avec un demi-franc de Maurice, J. de Mey[14]) a décrit un trésor de 254 pièces de 5 sols françaises (1642-1660) trouvé en Anatolie, notamment 6 pièces de Dombes (1658, 1668) et 3 pièces d'Orange (1652 et 1659).

Malgré toutes les interdictions, les monnaies d'Orange ont circulé en France et, bien que rarement, on en a découvert dans le sol français. Récemment encore, dans le trésor de Ribes (R.N. 1973, p. 20), on a trouvé deux demi-francs d'Orange parmi les 382 monnaies mises à jour. Un exemplaire date de 1617, l'autre de 1620. Ce dernier était la monnaie la plus récente du trésor. On trouve beaucoup plus souvent des doubles. Un ducat de 1645 a été trouvé parmi 2920 pièces d'or dans le trésor de Kosice, caché en 1682; récemment, un autre exemplaire fut découvert en Allemagne. Ce ducat avait probablement été frappé pour payer les soldats allemands de la garnison.

En Italie, beaucoup de princes ont fait fabriquer des imitations du douzième d'écu. Pour la plupart, ces pièces, appelées des luigini, ont été frappées d'après le modèle de celles de Louis XIV. Nous trouvons aussi des imitations serviles du douzième d'écu d'Anne Marie Louise, princesse de Dombes. Celui-ci a obtenu un grand succès au Proche-Orient. Le luigino de Ferdinand II de Livourne (C.N.I. 17) porte la devise SOLI DEO HONOR ET GLORIA.
J'ai également vu une imitation barbare, trouvée en Turquie, et portant la même devise. L'existence de ces pièces révèle une exportation considérable de douzièmes d'écu orangeoises. Sinon, on voit mal l'utilité d'un tel abus de la devise d'un autre souverain.

Les aspects iconographiques.

Il y a un aspect du monnayage d'Orange qui est à mes yeux le plus séduisant, mais non pas le plus important: c'est l'iconographie. Aux Pays-Bas, le

stathouder était le premier serviteur des Etats, jamais un souverain. Les monnaies de la République des Provinces Unies ne montrent pas son effigie. Le guerrier à mi-corps sur l'écu heaumé avec les traits du Taciturne (émission 1583-1602) forme une exception, mais la légende ne contient aucune allusion à cette ressemblance. A Orange, nous pouvons admirer toute une série de portraits. Le premier est l'effigie du prince Guillaume sur l'écu de 1560 (nº 1 du catalogue), d'après un dessin de Jacques Leboucq (voir van Roosbroeck).

Sur les monnaies de Philippe-Guillaume, nous voyons toujours la même effigie, soit à gauche, soit à droite. Son portrait fait par Jean Wierix a inspiré le graveur inconnu. Comme le prince a visité la principauté en 1599 et en 1606, il est bien possible que l'artiste ait vu le souverain lui-même.

L'effigie de Maurice aussi est toujours la même. Ses traits de vieux soldat sont d'une ressemblance frappante. Le graveur a copié une médaille de C. Bloc (van Loon I-571).

Sous le règne de Frédéric-Henri, nous rencontrons sept portraits différents. Le buste fraisé sur les demi-francs de 1626 et de 1630 remonte à un tableau de Michel van Mierevelt. Sur les testons, nous pouvons discerner trois portraits. Le premier, se présentant en deux variantes (nº 43 et nº 44), a été gravé assez grossièrement, non sans une certaine contrainte. Sur les pièces d'or de 1645 apparaît un portrait excellent, au col rabattu et bordé de dentelle, emprunté à une médaille d'Aart Verbeeck (van Loon II-197); le même portrait, d'une gravure moins soignée, se trouve sur le double de 1642. Les doubles de 1640 et de 1641 montrent la tête frisée qui remonte à une gravure de A. van der Venne (1628). Les premiers doubles, de 1636 et de 1637, portent l'effigie d'un homme énergique aux cheveux bouclés. Le portrait a des ressemblances avec l'effigie du deuxième type du teston (nº 45), des pistoles sans date (nº 39) et des doubles pistoles (nº 35 et 36).

La règne de Guillaume IX, de courte durée, nous a donné un seul portrait d'un jeune homme cuirassé. Un tableau de Gérard Honthorst a servi d'exemple.

Voyons enfin les effigies de Guillaume-Henri. Le denier de 1651 (nº 88) montre le portrait de Guillaume IX. Les deniers de 1650-1657 présentent le buste d'un jeune homme, les cheveux ondulés sur la nuque. Il va de soi que ce buste n'a aucune relation avec le prince nouveau-né. Il en est de même des effigies de l'écu de 1652 et du demi-écu de 1651. Mais alors, quel exemple a-ton suivi? Pour les douzièmes d'écu, la réponse est simple. Ce sont des imitations nettes des douzièmes d'écu de Louis XIV au buste enfantin. Les seules monnaies avec une image réelle du prince sont le douzième d'écu de 1684 (nº 85) et le denier de 1681 (nº 95). Le denier de 1680 est une imitation de celui du prince Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne. Cette curieuse série révèle les difficultés de la principauté à cette époque. Le monnayage n'était qu'une source de revenus peu honorables, peut-être plus profitable au fermier qu'au souverain.

Les aspects héraldiques.

Par ses variations multiformes, le blason de ces princes est fort intéressant. Le grand écu de 1560 porte les armes du Taciturne: écartelé, au premier, Nassau (les billettes d'or ont été omises par le graveur); au second, Katzenelnbogen (le lion rampant est une faute du graveur, un léopard lionné serait correct); au troisième, Vianden, une fasce relevée; au quatrième, Dietz, deux léopards, l'un sur l'autre. Sur le tout, écartelé aux Ier et 4e la bande de Chalon, et aux 2e et 3e le cornet d'Orange. Sur le tout du tout, Genève (cinq points d'or équipollés à quatre d'argent).

Philippe-Guillaume, sur les monnaies d'or et d'argent, porte le même blason, mais sur les douzains (nº 16, 17 et 18 du catalogue) on voit un écusson écartelé, aux 1. et 4. Nassau, aux 2. et 3. Orange.

Les monnaies de Maurice montrent un blason écartelé et contre-écartelé: aux 1. et 4., les armes de son père, le Taciturne, mais le surtout (une fasce) est le blason de Meurs; aux 2. et 3., les armes Chalon-Orange, avec surtout Genève; sur le tout du tout, Buren (une fasce bretessée et contre-bretessée). Maurice a hérité le comté de Meurs en 1600.

Frédéric-Henri porte sur les monnaies d'or un blason écartelé: au 1. Nassau (sans billettes), au 2. Katzenelnbogen, au 3. Vianden, au 4. Dietz.Au point d'honneur, Meurs; en pointe, Buren. Sur le tout, écartelé aux 1. et 4. Chalon, aux 2. et 3. Orange (quelques fois, par une erreur du graveur, Chalon et Orange sont intervertis); sur le tout du tout, Genève. Voir figure 3. Mais le même prince porte sur les monnaies d'argent, et sur la refrappe en or du demi-teston, un blason identique à celui de Maurice (figure 2).

Fig. 1.

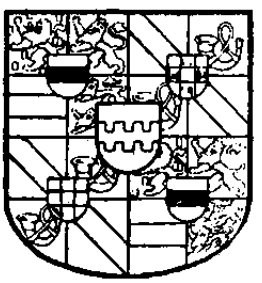

Fig. 2

Fig. 3

Sous Guillaume IX la double pistole et le teston de 1649 (cat. nº A71) sont les seules monnaies qui montrent son blason (figure 3). Les autres monnaies portent un blason fictif, le champ chargé de trois pseudo-lis et d'un cornet.

Sous le règne de Guillaume-Henri, la simulation héraldique est continuée. Le

demi-écu de 1651 et l'écu de 1652 ont un écusson chargé de quatre trèfles et d'un cornet. Les douzains du premier type (1658-1661) montrent une imitation du blason royal de France, avec trois pseudo-lis. En 1664, après la réouverture de la Monnaie, on voit sur les douzains un écusson couronné écartelé, aux 1. et 4. Orange, aux 2. et 3. Nassau.

Les marques monétaires et les différents.

Sur l'écu de 1560, nous voyons une petite branche d'oranger, et sur les demi-francs et sur les liards de Maurice, nous trouvons à la fin de la légende un petit cornet. Je crois que ces deux signes doivent être considérés comme des marques monétaires.

L'émission de 1591-1592 n'a pas de différent. Le teston et le demi-teston de 1607 montrent au-dessous du buste un croissant avec une étoile. C'est probablement le différent du maître de la Monnaie de cette époque. Depuis 1616, on remarque comme différent le F du maître Jean Filiard, pour la dernière fois sur le demi-franc de 1630. De 1636 à 1643, on se sert du différent V. Je n'ai pas réussi à découvrir le nom de ce maître. La double pistole de 1645 produit un différent nouveau, le monogramme OE, aussi d'origine inconnue. En 1649 et en 1650, nous rencontrons le monogramme de Louis Deslonges, D barré. L'écu de 1652 et le demi-écu de 1651 montrent un autre monogramme, formé par trois lettres, ADL ou ADF. Finalement, les douzièmes d'écu de 1658, les numéros 78 et 78a du catalogue, ont le A seul.

Le soleil se présentant sur les douzièmes d'écu de 1658 et sur quelques douzièmes d'ecu de 1659 n'est pas un différent; il exprime peut-être la joie de la réouverture de l'atelier.

Les officiers de la Monnaie.

Parce que je n'avais ni le temps ni l'expérience nécessaires pour étudier les archives en France, et aussi parce que les sources imprimées sont peu nombreuses et incomplètes, mon énumération reste très incomplète. De la période de 1560, rien n'est connu. Les noms des officiers de la période 1591-1592 se trouvent dans la publication de Vallentin[3], et Bailhache[6] y ajoute que le maître Antoine de la Boisse a été arrêté par les officiers de police du roi; amnistié en 1601, il n'apparaît plus dans l'histoire monétaire. De la période de 1607, je ne sais rien. L'ouvrage récent de Leemans et Leemans[15] m'a donné plusieurs dates. Le nom du graveur Jean Boeuf a été communiqué par Vallentin[16]. Rolland[13] donne le nom du dernier maître, Louis Barbier. La liste suivante forme le résultat provisoire de mes recherches:

Général de la Monnaie

1617-1647 Sébastien de Laurens

1647-1670 Philippe-Guillaume de Laurens
1668 Antoine de Reynaud (provisoirement)
1670-1686 Louis Dubois

Garde de la Monnaie

1591-1592 Jacques de la Grange
1607
1616-1645 Isaac de Granetier
1656-1666 Henri de Hymonier
1666-1673 Louis de Langes de Mont-Mirail
1667 Paul Dubois (nommé provisoirement)
1679- Jean de Granetier
168 -1686 Louis de Bédarrides

Contre-garde

1669 Louis de Martin (nommé le 6 novembre 1669)

Maître de la Monnaie

1560
1591-1592 Antoine de la Boisse
1607
1616-1630 Jean Filiard (différent F ou Ꝼ)
1636-1643 (différent V)
1645 (différent OE)
1647-1650 Louis Deslonges (différent D barré)
1651-165 (différent AD barré)
1658 (différent A)
1673-1686 Louis Barbier (pas de différent)

Graveur

1616-1622 Jean Boeuf
1647-1650 Nicolas Icard

Essayeur

1647 Nicolas Icard

Nous lisons chez Bailly[12] qu'en 1647 Sébastien de Laurens, général de la Monnaie, Louis Deslonges, garde de la Monnaie, et Nicolas Icard ont fait serment de fidélité au Prince. Le document original se trouve au Museum Calvet à Avignon (Ms 2914 fol 540).

Le 18 août 1698, Louis Dubois, Louis de Bedarrides et Nicolas Icard, anciens officiers de la Monnaie, sollicitèrent son rétablissement. Ils réclamèrent à cet

effet l'intervention de M. Schuylenburg, conseiller du prince, et d'autres relations, mais leurs démarches n'eurent aucun résultat.

Les interdictions

Aux Pays-Bas, les monnaies d'Orange n'ont pas circulé. Une fois seulement nous trouvons mentionnée dans les publications officielles une de ces monnaies. C'est l'écu de 1560, décrit comme „écu de Nassau", et classé parmi les écus allemands, sur une liste illustrée de 1575 de monnaies sans évaluation[17].

Daler van Naſſau.

Une autre gravure de la même monnaie se trouve dans un ouvrage allemand (Niedersächsischer Valuation Druck Allerhand Groser und Kleiner Münzsorten, imprimé par Wolff Stürmer, Leipzig, 1572, p. 41). A cette époque, on ne connaît ni en France ni au Comtat Venaissin l'écu d'argent. En 1560, la Cour des Monnaies de France ne s'intéressa pas à l'émission d'un écu d'Orange. Dès 1607, les émissions orangeoises ont requis plus d'attention. Nous savons que beaucoup de douzièmes d'écu et de demi-francs ont été exportés au Proche-Orient, mais la majeure partie doit avoir été écoulée en France et au Comtat Venaissin. Nous ne pouvons être surpris, lorsque nous voyons que la France a éprouvé des pertes par suite de ces émissions inférieures, et qu'elle ait voulu bannir ces monnaies. L'édit du roi de 1608 défend l'importation, la possession et la dépense des doubles écus, des testons et des demi-testons d'Orange (voir l'annexe III). Nous savons ainsi que le demi-teston sans date (numéro 15 du catalogue) a été frappé en cette année. Le texte mentionne aussi un écu d'or non retrouvé. On a donné au public l'occasion de remettre les pièces interdites aux maîtres de Monnaie, tenus à en donner la juste valeur, selon l'évaluation insérée à l'édit. Je crois que dans l'illustration de cet arrêt on a fait une erreur: le double écu et le teston ont été interchangés. L'interdiction n'eut pas beaucoup de succès, car en 1648 et en 1650 encore les placards donnent une évaluation du même teston de Philippe-Guillaume „du poids de 7 deniers 10 grains trebu-

chant, pour quinze sols, comme ceux de Lorraine". L'arrêt de la Cour des Monnaies de 1650 défend l'écu, le demi-écu et le quart d'écu frappés en 1649, et le doublon comme „Faisant pareillement défenses d'exposer ny recevoir les espèces d'or et d'argent fabriquées sous l'Effigie du Prince d'Orange, et contrefaites sur celles de France". A la fin du placard, on trouve les illustrations des dites monnaies en argent, toutes avec le millésime 1649.

Quant aux doubles, fabriqués en grand nombre par beaucoup de souverains féodaux, leur circulation abondante dans le royaume mène en 1642 à une défense d'importation. En janvier 1643, tous les doubles étrangers sont réduits au denier. Le caractère fallacieux des imitations fait échouer cette mesure. Alors, cette même année, on annonce un arrêt du Conseil d'Etat „portant que les presses, fourneaux, moulins, laminoirs et coupoirs establis pour la fabrication des Doubles, tant de France que de Sedan et de Charleville, seront rompus et démolis, et les fers, carrez et autres engins servans à ladite fabrication, difformez. Et défendant d'exposer ny recevoir les dits Doubles mesmes ceux de France, qui ont à présent cours, à plus d'un denier, sur les peines y mentionnées".

Au commencement du règne de Louis XIV, roi le 14 mai 1643, on continue de fabriquer les mêmes espèces que sous Louis XIII, mais le double n'apparaît plus. En conséquence, la frappe de ses imitations s'arrête aussi.

Un arrêt de septembre 1654 défend l'importation et la possession des deniers de Charleville, de Dombes et d'Orange. Il représente deux deniers d'Orange. Le premier, de Guillaume IX, est une variante du numéro 74 du cataloque, avec la légende GVILLE.M.D.G.PRIN.AVR, frappé en 1650.
L'autre denier, de Guillaume-Henri, est une variante du numéro 86, avec GVILH.HENR.D.G.PRI.D, et sur le revers DENIER. TOVRNOIS. 1652. Je n'ai pas encore retrouvé ces deux variantes.

Pendant l'occupation française, l'atelier d'Orange est fermé (en 1661). Rouvert en 1664, il continue le monnayage jusqu'en 1681, mais avec quelques interruptions. Alors la police française intervient de nouveau, et fait arrêter la fabrication. La dernière période d'activité (1684-1686) finit quand le roi ordonne de fermer la Monnaie.

Presque toutes les monnaies d'Orange décrites ici sont rares, et les pièces en or sont rarissimes. On remarquera en effet, en consultant les catalogues des ventes publiques, qu'elles sont très rares. Seuls les doubles et les testons de Frédéric-Henri, et les douzièmes d'écu de Guillaume-Henri sont offerts assez fréquemment. La collection de Meyer[18] (vente Hôtel Drouot, Paris 1902), comprenant une série de 32 pièces, a été la plus riche. Pourtant, de temps en temps, des variantes inconnues apparaissent.

Il est évident que la poursuite de mes recherches m'aurait amené à découvrir des variantes inédites, et même de nouveaux types ou des millésimes inconnus. Si je publie maintenant un catalogue que je sais incomplet, c'est dans l'espoir

qu'il pourra être de quelque utilité dans sa forme actuelle. Je voudrais inviter chaque numismate découvrant une nouveauté à me la communiquer.

Il me reste encore l'agréable devoir de remercier tous ceux qui ont rendu possible la présente publication. J'ai obtenu l'aide obligeante des directeurs du Cabinet des Médailles de Paris, du Cabinet des Médailles de Bruxelles et du Museum Calvet d'Avignon. Je n'oublierai pas les autres fonctionnaires de ces musées que j'ai consultés pendant mes recherches. Parmi tous ceux qui m'ont apporté leur aide, je tiens à remercier particulièrement M.H. Enno van Gelder, Directeur du Cabinet des Médailles de la Haye, qui a bien voulu m'aider de ses critiques constructives. Partout, j'ai rencontré un concours complet. Et je ne saurais terminer cet exposé sans offrir le témoignage de ma vive gratitude à mes amis collectionneurs en France et aux Pays-Bas, qui m'ont donné l'occasion d'étudier les piéces de leurs collections. Ils sont trop nombreux pour que je puisse les citer tous.

Bibliographie

1. F. Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France*, Paris 1860.
2. E. Cartier, Numismatique de l'ancien comtat Vénaissin et de la Principauté d'Orange, RN. 1839, p. 107.
3. R. Vallentin, Notes sur les pinatelles de Philippe-Guillaume, prince d'Orange. RBN 49 (1893), p. 168-174.
4. M. Laugier, Monnaies rares du Cabinet des médailles de Bruxelles, RBN 5eS, 5 (1873), p. 85.
5. M. Laugier, Quelques monnaies rares ou inédites de la Principauté d'Orange, RBN 52 (1896), p. 291.
6. J. Bailhache, L'atelier monétaire d'Orange pendant la Ligue, RN 1933, p. 171.
7. P.C. Vian, Les monnaies de Frédéric-Henri de Nassau, prince d'Orange, *Mém. de l'académie de Vaucluse* 9 (1948), p. 83-92.
8. P. Blanchet et A. Dieudonné, *Manuel de numismatique française*, Tome 4, Paris 1936, p. 310.
9. A. Engel et R. Serrure, *Traité de Numismatique moderne et contemporaine*, Paris 1897, p. 49-53.
10. J. de Mey, *Les monnaies du comtat Vénaissin*, Bruxelles. 1975, p. 153-168.
11. W.J. de Voogt, Lettre à M. Chalon, RBN 5e S,5 (1873), p. 383.
12. R. Bailly, *Le vieil Orange*, Orange 1970, p. 66-67.
13. H. Rolland, La fin du monnayage d'Orange, BSFN 13 (1958), p. 186.
14. J. de Mey, Trouvaille intacte de 254 pièces de cinq sols en Anatolie, Bull. CEN 8, (1971), p. 7.
15. W.F. Leemans et E. Leemans-Prins, *La noblesse de la Principauté d'Orange*, La Haye 1974.
16. R. Vallentin, Médaillon uniface de Maurice de Nassau, TMP 3 (1895), p. 89
17. *Donghevalueerde gouden en silveren munte van diveerse coninckrijken/ Hertooghdommen/Graeffschappen/Heerlijckheden/Landen ende Steden*, Chr. Plantijn Antwerpen 1575 (fol. O VI).
18. *Collection H. M(eyer)*, Catalogue de Vente, Hotel Drouot, Paris 1902.

Ouvrages généraux:

P.J. Blok, *Frederik Hendrik, Prins van Oranje*, Amsterdam, 1934.
J.P. van Capelle, *Philips Willem, Prins van Oranje*, Haarlem, 1828.
S. de Dohna, *Les Comtes Dohna à Orange de 1630-1660*, Berlin, 1878.
J. Eysten, *Het leven van Prins Willem II*, Amsterdam 1916.

N. Japikse, *Prins Willem III, de stadhouder-koning*, Amsterdam, 1930.
N. Japikse, *De geschiedenis van het huis van Oranje-Nassau*, 's-Gravenhage 1937.
W.F. Leemans et E. Leemans-Prins, *Guillaume de Nassau et la principauté d'Orange de 1544-1559*, Haarlem 1969.
J. de la Pise, *Tableau d'histoire des Princes et Principauté d'Orange*, La Haye 1639.
A. de Pontbriant, *Histoire de la principauté d'Orange, Paris 1891.*
R. van Roosbroeck, *Willem de Zwijger, Graaf van Nassau, Prins van Oranje*, Den Haag 1974.

Annexe I

Ajant esté Jehan Filliard, maistre de la monnoye d'Auranges, prolongé en sa ferme et maistrise par vous monsieur de Vosbergue, député par monseigneur le Prince, pour les affaires de sa prin-
cipaulté dudit Auranges, supplié tres humblement vostre seigneurie, faire entendre à Son Excellence comme il n'y a moyen qu'en ladite monnoye se puisse travailler suivant son premier bail, que bien rarement par ce que faisant en Avignon cy proche fabriquer des ducatons qui s'exposent por cincquante sept solz au pais la pièce, et par ce moyen donnent plus de l'argent en billon acheptant tot ce qui se presenté es environs plus à Trevol près Lion, se font de liards du tiltre de ceulx de France ou ils employent le billon bas, le mandant querir jusques en provence et Languedoc, attendu que cy bas ne se peut employer m'en estant souvent presenté avec offre de prendre en paiement des liards s'il s'en faisoit icy de la bonté susdite, qui m'a donné subject importuner vostre segneurie, et la supplier faire entendre à son Excellence, qu'il est loisible voire necessaire octroyer permission de fabriquer en sa monnoye de telles et pareilles espèces à ses coings et armes, asseurant qu'ils auront fort libres cours par tout le royaulme et principaulté en conte d'Avignon, et quoy faisant l'on pourra tousjours faire quelque chose au bénéfice de son Excellence et honneur de sa principaulté et oultre monsieur asseurer qu'a faute de telles permissions, je n'ay moyen passer oultre à la volonté par moy vouée au service de son Excellence, desirant et suppliant derechef, vostre seigneurie me faire scavoir au plustost la volanté de monseignier et le prien toute ma vie le createur por vos prosperitéz, santéz et longue vie, estant tousjours monsieur votre tres humble et très obéissant serviteur J. Filiard.

La monnoye de Son Excellence à commance de travailler le 16e du mois d'apvril 1616, estant maistre le sieur Jean Filiard ou c'est fabrique les espèces cy après mentionnées, zcavoir: Des quadruples et pistoles 49 marcs au tiltre de vingt un karatz, trois quar à un octave de quarat, de remède du poix de cincq deniers, quatre grains la pistole et les quadruples au double dudit poix, qu'est le pied d'Italie y en ayant 37 pistolles au marc.
Des demi francs 2186 marcs, au tiltre de dix deniers de fin à deux grains de remède, pour chascun marc, du pois de 35 pièce au marc y ayant un quart de pièce de remède, revenant au poix de cinq deniers, doux grain au pied de France.
Des dousains 362 marcs au tiltre de deux deiniers, 21 grain de fin à deux grains de remède par chascun marc du poix de 105 pieces au marc à deux pièces de remède, revenant au poix d'un denier 19 grain pièce, au pied de France.
Toutes les susdits espèces de monnoye qui se sont fabriquéz despuis le susdit jours et an jusques à ceste presente année 1619, revient à la quantité de 2597 marcs.
Pour des ducatons, ledit maistre de la monnoye a désiré d'en faire fabriquer à l'arrivée de monsieur de Vosbergue, commissaire deputé par son Excellence, sur sa princepauté au tiltre de cinze deiniers de fin par marc, sans remède du poix de 25 deiniers de marc, chascune pièce, revenant à sept pièces deux tiers au marc, du pied de ceux de Pape, qui se sont fabriquéz en Avignon, despuis environ huict mois. Et la cause pourquoy ledit maistre de la monnoye demande la permission de faire fabriquer

desdits ducatons c'est par ce que les marchans de Marceille et autres pars, l'en ont requis et aussy par la commodité de recouvrer de billon.

De Granetier, garde.

C'est fabriqué 30 marcs ducatons, qui ne sont pas encore exposéz.

Tous les officiers de ladite monnoye de Son Excellence la suppliant de les faire jouir d'exemption de toutes charges personelles de mesmes, que ceux de toutes les monnoyes.

Annexe II

Memorie van eenighe penningen bij de generaelmeesters geprobeert van de Prince van Orangien, van 2 halve francken ende eenige liards.

Gedaen proberen bij de generaelmeesters van der Munte door den assayeur generael van de Munte der vereenichde provintiën 2 halve francken, geslagen op de Munte van Orangien, den eenen van den jare 1621, wegende 4 Eng. 9 asen, ende es bevonden te houden in den alloye 9 d. 13 1/4 gr., den anderen van den jare 1623, wegende 4 Eng. 12 asen, ende is bevonden te houden in alloye 9 d. 18½ gr.

Den voet van Orangien, soo daer van den generaelmeesters es gebleken in April des jaers 1619, soude sijn van 10 d., ter remedie van 2 gr. op 't marck wercx, dat is ten minsten van 9 d. 22 gr. ende van 35 stucken in 't marck, ter remedie van 1/4 van een stuck, dat is het stuck wegende ten minsten 4 Eng. 17 1/4 asen.

Souden alsoo de bovengeschreven halve francken te schaers comen in gewichte den eersten 8 1/4 asen ende den tweeden 5 1/4 asen, doch van het gewichte en kan bij eenen penning t'effens, alwaer die oock uit des muntmeesters comptoir, jae van den preech-stock selffs affgehaelt, geen vast ende onwedersprekelijck oordeel gegeven werden.

In alloye souden deselve te schaars sijn, den eersten 8 3/4 gr., dat is 5/136 parten aff schaers 1/27 part minder als den rechten voet ende consequentelijck minder als de weerde ofte den prijs daer op die geslagen of gevalueert soude mogen sijn, de tweeden soude te schaers sijn 3½ greynen, dat is 1/68 part minder als den voet ende de weerde des pennings soo als voors.

Volgende dese voors bevinding, soo in gewichte als insonderheyt in den alloye, soude wel van noode sijn, dat op het muntwerck van Orangien wat goet ende naeuwer regard genomen werde, ten eynde de eer ende reputatie van sijne Princelijcke Excellentie in dien deele wel ende behoorlijck waer genomen ende de penningen van Orangien ter oorsaecke voors in andere landen ende plaetsen daer die cours ende ganck hebben niet gedecrieert ende voor billioen verclaert mogen werden.

Noch gedaen proberen eenige liards van Orangien, waer van de 316 st. een marck uitbrachten, sijn bevonden te houden in alloye een denier 9 1/4 greyn.

Alsoo de instructie deser penningen den generaelmeesters niet bekent en es, en can daer van niet anders geadviseert werden, dan dat uut het marc fijns, volgende dese bevindinge, dat es sonder eenige remedie te rekenen, getrocken soude werden 34 gulden 4 stuivers large.

Maer genomen de remedien tot ongeveerlijck 3 greynen ende 2 Engelsen op 't marck wercx dat uut het marck fijns niet meer getrocken en soude werden als . . . 31 gl.4 st. 1. En dat tot veel minder prijs soodanige kleyne payementen hier te lande niet gemaect en souden connen werden.

Is gestelt ende overgelevert aen den heere greffier van Zijn Princelijcke Excellentie van Orangien bij

de generaelmeesters van der Munte der vereenichde provintien ende bij deselve onderteyckent op den 9en Januarij 1625, ende was onderteyckent Pieter van Beveren, Simon van der Meyden, Jacques van Nispen.

Annexe III

Arrest de la Cour des Monnoyes, portant deffences d'exposer, prendre, & recevoir en payement le simple & double pistolet, testons, demy destons, pieces de trois sols, & liards, fabriquez à Orenge.

Paris 1608

Sur les remonstrances faictes à la Cour par le procureur général du Roy en icelle, que nonobstant l'arrest du descry du vingt-troisième Octobre mil six cents sept de certain doubles et simples escus, pistolets, testons et liards fabriquez à Orenge qui avoient cours en Langedoc, Provence et Dauphiné a esté encore introduict esdites provinces une nouvelle espèce de monnoyes de billon, fabriquée audit Orenge, qui s'expose pour trois sol piece, par la tollerance et exposition de laquelle les monnoyes fabriquées au coings et armes du Roy peuvent estre fondues et converties esdites especes au grand prejudice dommage et interest de Roy et bien du public requerant estre procédé au decry desdites especes, et qu'à sa requeste il soit informé contre ceux qui ont introduit lesdites espèces dans le Royaume.
La Cour saisant droit sur lesdites remonstrances, et après qui poids et essay ont esté faicts par ordonnance d'icelle desdites pièces de trois sols et veu l'ordonnance du mois de septembre cix cents deux, et arrest du ladite Cour du vingt troisième Octobre six cents et sept, a fait et fait inhibitions et defenses à toutes personnes de quelque estat, qualité et condition qu'ils soient, de prendres et recevoir ny exposer aucune desdites pieces de trois sols, fabriquez audit Orenge, ni autre espèces de doubles et simples escus, pistolets testons et liards, mentionnez en l'arrest du 23 Octobre dernier, ausquels n'est donné cours par l'ordonnance du mois de Septembre 1602: emout a toutes personnes qui en auront en leur possession de les porter dedans quinzaine après la publication du present arrest aux maistres de monnoyes qui seront tenus les cizailles en leur presense et leur en donner la juste valeur, selon l'evaluation qui sera inseree en fin de l'impression des presentes pour estre convertie en especes de monnoyes despoids et loy portees par les ordonnances sur peine de confiscation desdites especes à seux qui s'en trouveront apres ledit temps saisis a quelque some qu'elles se puissent mouter, et de deux cents livre d'amande, et que à la requeste du procureur general du Roy en icelle il sera informé à l'encontre de ceux qui ont faict apporter lesdites especes en ce Royaume, au prejudices des Edicts du Roy pour estre proceddé contre eux selon la rigueur des ordonnances, et ce par le premier des Presidens, Conseillers et Generaux des monnoyes trouvez sur les lieux, et en leur absence par les Génèraux subsidiaires et gardes des monnoyes, et juges des lieux le premier sur ce requis.
Et à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance, sera le present arrest leu et publié à son de trompe et cry public par les carrefours, lieux et places accoustumees a faire cri et publications de Villeneuve St. André les Avignon, et autre villes que besoin sera.

Faict en la Cour des monnoyes le dix-huictiesme jour d'Avril mil six cents huict.

Signé De Laistre

Ensuyvent les figures des espèces descriees par le present Arrest, et le prix que les maistres des monnoyes et changeurs en seront tenus donner au peuple, tout salaire de change, dechet de fonte deduit et rabatu, suivant l'evaluation faite par ladite Cour.

ET PREMIEREMENT

Double et simples escus de ladicte fabrication

Le Marc vault deux cents dix-sept livres dix-neuf sols deux deniers

TESTONS, et demy testons

Le marc vault dix-huit livres dix sols

Pieces des trois sols (= cat, no. 5)
Le marc desdites pieces de trois sols vaut six livres six sols

Liards (= cat. no. 20a)
Le marc vault vingt-six sols

Généalogie

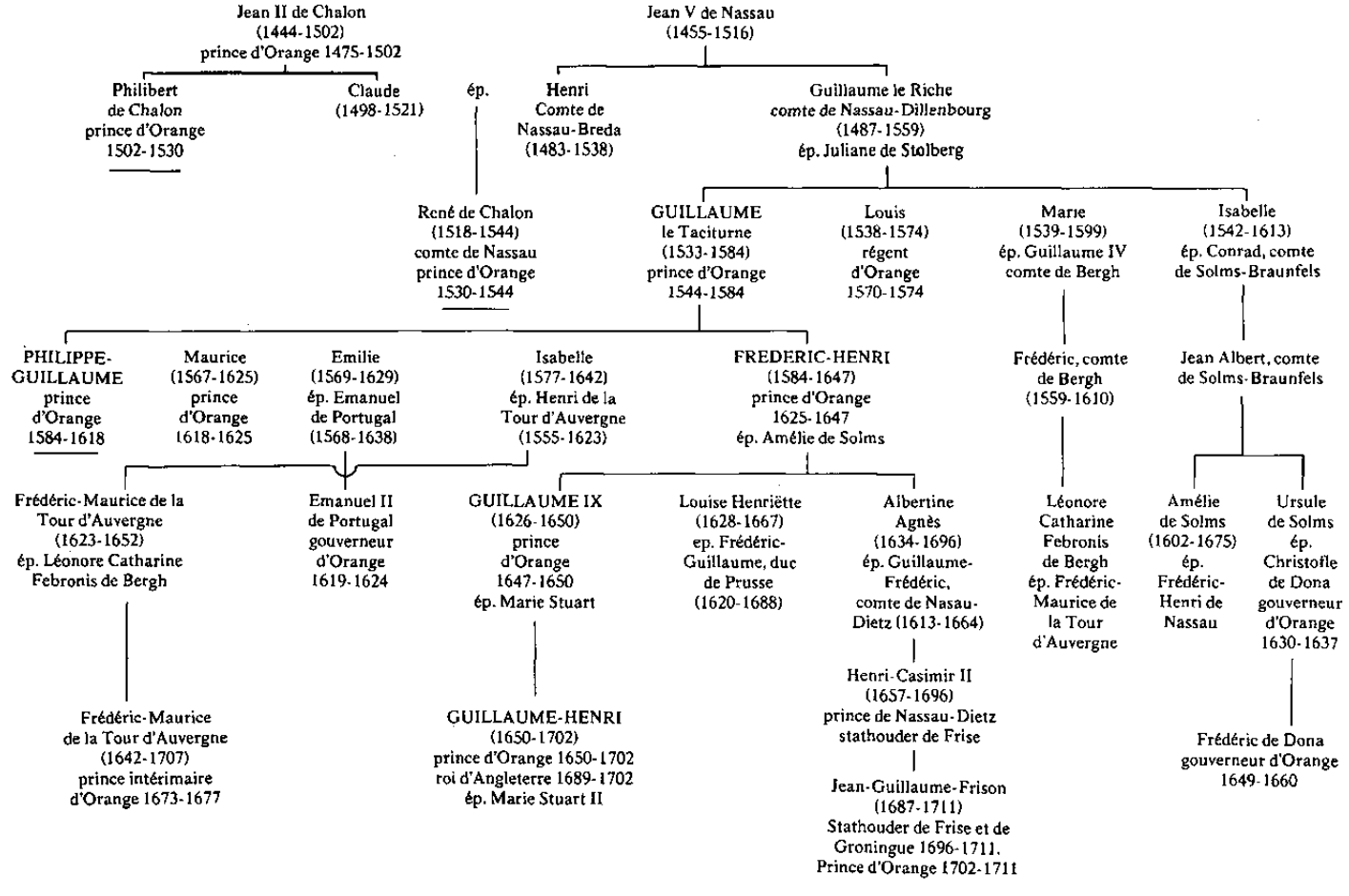
Jean II de Chalon
(1444-1502)
prince d'Orange 1475-1502
Philibert
de Chalon
prince d'Orange
1502-1530
Claude
(1498-1521)
ép.
Jean V de Nassau
(1455-1516)
Henri
Comte de
Nassau-Breda
(1483-1538)
Guillaume le Riche
comte de Nassau-Dillenbourg
(1487-1559)
ép. Juliane de Stolberg
René de Chalon
(1518-1544)
comte de Nassau
prince d'Orange
1530-1544
GUILLAUME
le Taciturne
(1533-1584)
prince d'Orange
1544-1584
Louis
(1538-1574)
régent
d'Orange
1570-1574
Marie
(1539-1599)
ép. Guillaume IV
comte de Bergh
Isabelle
(1542-1613)
ép. Conrad, comte
de Solms-Braunfels
PHILIPPE-
GUILLAUME
prince
d'Orange
1584-1618
Maurice
(1567-1625)
prince
d'Orange
1618-1625
Emilie
(1569-1629)
ép. Emanuel
de Portugal
(1568-1638)
Isabelle
(1577-1642)
ép. Henri de la
Tour d'Auvergne
(1555-1623)
FREDERIC-HENRI
(1584-1647)
prince d'Orange
1625-1647
ép. Amélie de Solms
Frédéric, comte
de Bergh
(1559-1610)
Jean Albert, comte
de Solms-Braunfels
Frédéric-Maurice de la
Tour d'Auvergne
(1623-1652)
ép. Léonore Catharine
Febronis de Bergh
Emanuel II
de Portugal
gouverneur
d'Orange
1619-1624
GUILLAUME IX
(1626-1650)
prince
d'Orange
1647-1650
ép. Marie Stuart
Louise Henriëtte
(1628-1667)
ep. Frédéric-
Guillaume, duc
de Prusse
(1620-1688)
Albertine
Agnès
(1634-1696)
ép. Guillaume-
Frédéric,
comte de Nasau-
Dietz (1613-1664)
Léonore
Catharine
Febronis
de Bergh
ép. Frédéric-
Maurice de
la Tour
d'Auvergne
Amélie
de Solms
(1602-1675)
ép.
Frédéric-
Henri de
Nassau
Ursule
de Solms
ép.
Christofle
de Dona
gouverneur
d'Orange
1630-1637
Frédéric-Maurice
de la Tour d'Auvergne
(1642-1707)
prince intérimaire
d'Orange 1673-1677
GUILLAUME-HENRI
(1650-1702)
prince d'Orange 1650-1702
roi d'Angleterre 1689-1702
ép. Marie Stuart II
Henri-Casimir II
(1657-1696)
prince de Nassau-Dietz
stathouder de Frise
Jean-Guillaume-Frison
(1687-1711)
Stathouder de Frise et de
Groningue 1696-1711.
Prince d'Orange 1702-1711
Frédéric de Dona
gouverneur d'Orange
1649-1660

SAMENVATTING

De munten van het Prinsdom Oranje onder het Huis Nassau

De eerste prins van Orange uit het huis Nassau was Reinier, de zoon van Hendrik van Nassau-Breda en Claudia van Chalon. Toen met haar broer Philibert, prins van Orange, diens geslacht uitstierf, liet hij zijn bezittingen na aan zijn neef. Reinier, bij ons bekend als René van Chalon, stierf kinderloos en benoemde als zijn erfgenaam Willem van Nassau-Dillenburg, een kind van zijn oom Willem de Rijke. Het prinsdom kwam pas effectief in het bezit van het huis Nassau in 1559, als een van de vredesvoorwaarden van het verdrag van Cateau-Cambrésis. In 1560 heeft Willem daar een drietal munten laten slaan, thans zeer zeldzaam, de daalder, waarvan slechts twee exemplaren bekend zijn, een klein gouden muntje en een liard. De munt wordt dan weer gesloten. Tijdens de franse godsdienstoorlogen komt Orange in handen van de protestanten. Een van hun aanvoerders, Hector de Mirabelle, bestuurde het prinsdom als een usurpator, en trok zich heel weinig van de prins aan. In 1591 zat hij in geldnood en heeft daarin trachten te voorzien door het slaan van minderwaardige stukken van 6 blanken (pinatelles) naar het voorbeeld van de munten van Karel van Bourbon, legaat van Paus Gregorius XIV in Avignon, uit hetzelfde jaar. Ook werden toen liards geslagen. In 1592 werd de muntslag beëindigd. In die tijd was Philips Willem, de oudste zoon van De Zwijger, officieel prins van Orange, maar hij zat gevangen in Spanje en Maurits trad op als regent. Beider namen staan op de pinatelle vermeld.
Philips Willem kwam vrij in 1595, en liet in 1607 munt slaan in Orange, gouden dubbele en enkele pistolen, naar Italiaans voorbeeld en zilveren munten (testons, halve testons, douzains en liards) naar Frans model. Na zijn dood in 1618 werd hij opgevolgd door Maurits. Onder diens regering werd de stad Orange omgebouwd tot een der sterkste vestingen van Europa. Hij liet weer dubbele en enkele pistolen slaan, verder in 1618 een zilveren daalder en in 1619 ook een halve en een kwart daalder: halve franken, herkenbaar aan het bloemenkruis op de keerzijde (1618, 1622, 1624 en 1625), testons (kwart daalders, zonder jaartal) en tenslotte ook liards van hetzelfde type als zijn halfbroer sloeg, maar nu met een M in plaats van een P tussen de drie lelies. Deze muntjes leken daardoor veel op die van Dombes. Frederik Hendrik liet ook weer dubbele en enkele pistolen slaan en daarna een dukaat van het Nederlandse type (1645), en een groot aantal testons met drie verschillende beeldenaars. Verder halve franken (1630, 1640-1643, 1645) en een liard met een M tussen de lelies. Een halve liard met twee gekruiste vleugels was een duidelijke imitatie van de patac van Avignon en de doubles (koperstukjes van 2 penningen) lijken bedriegelijk veel op de franse doubles. Op de keerzijde staan drie lelies, echter zonder de dwarsbalk, zodat het heraldisch eigenlijk klaverbladen zijn. Ook bij de latere imitaties van de franse lelie hebben de muntmeesters van Orange dit verschil steeds gehandhaafd. Stadhouder Willem II werd in 1647 als Willem IX prins van Orange. Onder zijn bestuur werden twee soorten goudstukken geslagen, een dubbele pistool in 1649 en een doublon, kennelijk geïnspireerd op de Louis d'or van Frankrijk. Dan in zilver, de hele, halve en kwart daalder en een douzain, allemaal met namaak lelies in het wapen. Omdat Frankrijk in 1643 alle doubles had ingetrokken, werd nu in koper alleen de denier geslagen, eveneens met de namaak lelies. Onder de regering van stadhouder Willem III, in Orange Guillaume-Henri genoemd, verwordt de munt van Orange tot een echte hagemunt, te vergelijken met Gorkum, Hedel en Gronsveld in Nederland. Het portret op de daalder van 1652 en op de halve daalder van 1651 is een imitatie van het jonge portret van Lodewijk XIV op diens munten. Ook het portret op de douzains van Orange is hierop geïnspireerd. In die tijd werden ook imitaties van de dukaat van Venetië geslagen. Alleen op de denier van 1681 en op de douzain van 1684 zien we een echt portret van de prins.

In 1660 bezetten de Fransen Orange, zogenaamd op verzoek van Maria Stuart, de weduwe van Willem II, die toen de voogdij over Willem III opeiste en in een langdurig conflict met Amalia van Solms raakte. De vesting wordt dan ontmanteld. In 1664 wordt het prinsdom ontruimd, maar in 1672 opnieuw bezet. In 1673 geeft Lodewijk XIV het als schadeloosstelling aan Frederik Maurits de la Tour d'Auvergne, een achter-kleinzoon van Willem de Zwijger, omdat diens Nederlandse bezittin-

gen door de Staten Generaal verbeurd waren verklaard. In 1679 krijgt Willem III zijn prinsdom terug, maar alle vestingwerken waren gesloopt, de stad was onverdedigbaar. Omdat er tenslotte gewoon vals geld gemaakt werd liet Lodewijk XIV in 1686 de munt voorgoed sluiten. Gedurende de oorlog van 1688 tot 1697 bleef het prinsdom door Franse troepen bezet. Bij de vrede van Rijswijk werd het teruggegeven, maar bij de dood van Willem III in 1702 kwam het voorgoed in Franse handen. In 1713 werd dit bij verdrag vastgelegd, maar Willem IV en de koning van Pruisen (als afstammeling van Louise Henriëtte, de dochter van Frederik Hendrik) mochten de titel blijven voeren. In het algemeen werd in Orange het Franse muntsysteem gevolgd: een écu (daalder) = drie livres (franken) = zestig sols (stuiver). De pistool is een dubbele écu in goud; de dubbele pistool was dus gelijk aan vier écus d'or vandaar ook dat hij vaak als quadruple wordt aangeduid. De teston is een kwart écu, dus 15 sols. De douzième écu, 1/12 daalder, is 5 sols.

CATALOGUE

GUILLAUME le TACITURNE (1544-1584)

*1 **Ecu d'argent** 1560 P. d'A. 4566
D: Buste cuirassé à droite
(cornet) MANV (lion) TENEBO (lion) NASSAV. 1560.P.
R: Ecusson couronné, écartelé, avec surtout
MO:NOVA:GVIL 3 :D:G:PRIN:AVRAI:A:NASS: (branche d'oranger)
Cabinet de la Haye (KPK) (28.3 g)

2 **Liard** bas billon 1560 P. d'A. 4567
D: Croix à fuseaux, dans un cercle
M.N.G.III P.AVR. C.N. 1560
(Moneta nova Guillelmi III, principis Aurasiaci, comitis Nassaviae)
R: Grand cornet dans le champ
MANV.TENEBO. NASSAV. (branche d'oranger)
Museum Calvet. Musée de Marseille

3 **Liard,** frappé en or (quart de pistole?) 1560 P.d'A.—
D: Croix à fuseaux, dans un cercle a huit lobes fleuronnés
M.N.G.-III C.N. 1560
R: Dans le champ, deux cornets et un lion

MANV — TENEBO — NASSAV (Croix)
Laugier, Revue Belge de Num. 1896 p 291, pl. VIII - 1
Musée de Marseille (1.45 g)

PHILIPPE-GUILLAUME (1584-1618)
sous la régence de son frère Maurice (1584-1594)

4 **Pinatelle** billon 1591 P. d'A. 4568
D: Un grand G surmonté d'une couronne princière et accosté de deux cornets; au-dessous, la date
(croix) GVILLELM.D.G. PRINC. AVRAIC
R: Croix fleurdelisée
MAVR.COM.A NASS REG. PRI AVRA
Museum Calvet (2.9 g)

4a D: comme la précédente.
R: comme la précédente, mais
MAVR. COM.ANAS REG.PRI AVRA.
(cit. Poey d'Avant. 2.82 g)

4b D: comme la précedente
R: MAVR. COM. ANAS REG PR AVRA
Museum Calvet

5 **Pinatelle** billon 1592 P. d'A. 4570
D: comme le no. 4, mais sous le G 1592
GVILELM. IIII. D(étoile)G. PRINC AVRAI
R: Croix fleurdelisée
MAVR.COM. ANASS REG. PR. AVRA
Museum Calvet

5a Comme la précédente, mais
MAVR.COM.ANASS.REG.PR.ARAI.

5b Comme la précédente, mais
MAVR.COM.ANASS.REG.PRI.AVRA

5c Comme la précédente, mais
GVILLEM.IIII.D.G.PRINC AVRAIC.
R: MAVR.COM.ANASS.REG.PR.AVRA.

5d Comme la précédente, mais
GVILLEM.IIII.D.G.PRINC.AVRAI
R: MAVR.COM.A NASS.RG.PR.AVRAI
(Cabinet de Marseille)

5e Comme la précédente, mais
GVILELM.IIII.D (étoile) G.PRINC.AVRAI
R: MAVR.COM.A NASS.REG.PRI.AVRAI

5f Comme la précédente, mais
GVILL.IIII. D.G.PRINC.AVRAIC
R: MAVR.COM.AN (. . . . .).AVRAIC

5g Comme la précédente, mais
PH GVIL.IIII.D.G. PRINC. AVRAI.
R: MAVR.COM.ANASS.REG. (. . . . .)

Les pinatelles de Phillippe-Guillaume sont des imitations de celles du pape Gregoire XIV, frappées à Avignon. Ce pape fut élu en décembre 1590 et mourut le 15 octobre 1591. Toutes ces variations ont été décrites par Vallentin.

6 **Liard** bas billon 1592 P.d'A 4572
D: Cornet couronné
(croix) GVILLELMVS. IIII. D.G.
R: Croix échancrée
(croix) PRIN.AVRAICE. 1592

PHILIPPE-GUILLAUME (1594-1618)

7 **Double-pistole** (= quadruple écu d'or) or 1616 P.d'A.— Delmonte 573

D: Buste fraisé à droite, sans cercle intérieur; au-dessous du buste F
PHIL.G.I. D.G. PRIN. AVR.COM.NAS (rosace)

R: Ecusson couronné, sans cercle intérieur: millésime au-dessus de la couronne.
SOLI.DEO. HONOR. ET. GLOR. 1616

Cabinet des Médailles Paris (13.14 g)
Cabinet de la Haye (13.05 g)
Musée de Marseille (12.8 g)

*8 **Pistole** (= double écu d'or) or 1617 P.d'A.—

D: Buste fraisé à droite; au-dessous du buste F
PHIL. G. I. D. G. PRINC. AVR. COM. NA (rosace)

R: Ecusson couronné, dans le champ II — II
SOLI. DEO. HONOR. ET. GLOR. 1617

Cabinet de la Haye (6.55 g)
Musée de Marseille (7.6 g)

9 **Pistole** or s.d. P.d'A 4581

D: Buste cuirassé à droite
(Croix) PHIL: G.I. D.G. PRIN.AVR..COM.NAS

R: Ecusson couronné, sans grenetis
SOLI. DEO. HONOR. ET .GLO

Cabinet des Médailles (6.1 g)
Cabinet de la Haye (6.2 g)

Cette pièce est probablement une refrappe en or du demi-teston (no 15a) s.d., frappé en 1607. Dans l'arrêt de la Cour de la monnaie de 1608, les figures de cette pièce (nommé double écu) et du teston ont été interchangées.

*10 **Teston** argent 1607 P.d'A. 4579

D: Buste du prince, à gauche; à l'exergue un croissant avec une petite étoile.

PHILIP. G.I.D.G. PRINC.AV.RA.COM.NAS. (croix)
R: Ecusson couronné; de chaque côté: I6 - 07
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORIA (rosace)
Cabinet des Médailles
Cabinet de la Haye (9.5 g)

10a Dans les placards de 1636 et de 1650 ce teston se figure sans date. Nous n'avons pas retrouvé cette pièce.

11 **Demi-franc** argent 1607 P.d'A. 4577
D: Ecusson couronné aux armoiries de Philippe-Guillaume
PHIL.G.I.D.G.PRI.AVR.CO.NA
R: Croix fleuronnée
(rosace) SOLI.DEO.HONOR.ET.GLOR.1607
Revue Num. 1839 pl.6 nº 27

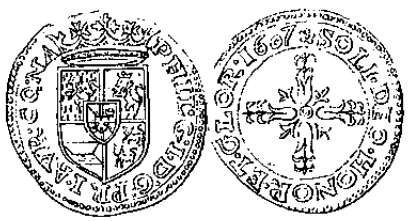

12 **Demi-franc** argent 1616 P.d'A.—
D: Buste fraisé à droite
PHIL. G.I.D.G. PRIN. AVR.COM.NAS. (rosace)
R: Croix fleurdelisée
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORI.1616.F. (cornet)
Cabinet des Médailles (6.74 g)
Cabinet de la Haye (6.7 g)
Vente Schulman Févr. 1903 (photo)

*13 **Demi-franc** argent 1617 P.d'A.—
D: Buste fraisé à droite
PHIL.G.I.D.G.PRIN.AVR.COM.NAS (rosace)
R: Croix fleurdelisée
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORI.1617.F (cornet)
Cabinet de la Haye
Coll. van der Wiel (6.6 g)

13a D: comme le numéro 14
R: comme le numéro 14, mais
SOLI.DEO.HONR.ET.GLORI. 1617.F (cornet)

14 **Demi-franc** argent 1618 P.d'A.—
D: Buste fraisé à droite
PHIL.G.I.D.G.PRIN.AVR.COM.NAS (rosace)
R: Croix fleurdelisée
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORI. 1618 F (cornet)
Monnaies et Médailles S.A., vente 39, 1969 (photo)

14a **Demi-franc** argent 1618 P.d'A.—
Comme le précédent, mais
COM.NASS (rosace)
Cabinet des Médailles

15 **Demi-teston** argent s.d. P.d'A. 4582
D: Buste à droite; à l'exergue un croissant avec une étoile (croix) PHIL.G.I.D.G.PRIN.AVR.COM.NAS.
R: Ecusson couronné
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLOR.
Cabinet des Médailles (4.56 g)

*15a D: Comme le précédent
R: Comme le précédent, mais
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLO.
Cabinet de la Haye (4.6 g)

16 **Douzain** billon s.d. P.d'A. 4573
D: Ecusson couronné, accosté de deux A
PH.GUILL.IIII:D:G:PRINC.AVRAICE
R: Croix cantonnée de deux cornets et de deux couronnes (croix) MANV TENEBO. PIET:ET.IVSTITIA.
Cabinet de la Haye (le *E* de AVRAICE est peut-être un *F)*
Museum Calvet

16a Comme le précédent, mais
AVRAIC
Cabinet de France

16b **Douzain** billon s.d. P.d'A. 4574
D: Ecusson couronné, accosté de deux A
PH.GVILL.IIII:D.G:PRIN.AVR.CO.N
R: Croix cantonnée de deux cornets et de deux couronnes (croix) MANV.TENEBO.PIET:ET:IVS. (1614?)
Ces douzains sont des imitations de ceux de Henri III.

*17 **Douzain** billon s.d. P.d'A. 4577
D: Ecusson couronné
PHIL. G.I.D.G. AVR.CO.N.
R: Croix fleuronnée, cantonnée de 4 feuilles
SOLI DEO HONOR ET GLOR.1607

*18 **Douzain** billon 1616 P.d'A. 4578
D: Ecusson couronné, accosté de deux A
PHIL.G.I.D.G.PRIN.AVR.CO.N.
R: Croix cantonnée de deux couronnes et de deux cornets
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORI. 1616
Cabinet de la Haye (2.2 g)
Cabinet de France

18a D: Comme le précédent
R: Comme le précédent, mais
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORIA. 1616

18b **Douzain** billon 1616 P.d'A. —
D: Ecusson couronné, accosté de deux A
PHIL.GV. . . D.G.PRIN.AVR.CO.N
R: Croix cantonnée de deux couronnes et de deux cornets
(rosace) SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORI 1616
Museum Calvet

19 **Douzième d'écu** billon s.d. P.d'A. 4584

D: Buste à droite
PHILIPPVS NASS COMES
R: Ecusson à trois pseudo-lis, couronné
IN.TE.DOMINE.SPERAVI
Cette pièce décrite par Poey d'Avant n'appartient probablement pas à Philippe-Guillaume; ce prince n'a jamais usé la devise du revers, et le titre prince d'Orange ne manque jamais sur ses monnaies.
Imitation clandestine?

20 **Liard** billon s.d. P.d'A 4575
D: Dans le champ P couronnée entre trois cornets
PHILL GVILL.I D.G. PRINC (étoile)
R: Croix échancrée avec une feuille dans chaque angle
AVRAICE COMES NASSAV.
Revue num. 1839, pl.6 nº 25
Coll. Poey d'Avant (0,81 g)

20a D: Comme le précédent, mais
PHILIP.GVILL.D.G. PRINC
R: Comme le précédent
Museum Calvet (0.8 g)

20b **Liard** billon s.d. P.d'A 4576
D: Comme le précédent, mais sans cercle intérieur; la croix anglée des feuilles plus longues.
PHIL . . . . . G.G. PRINCES (étoile)
R: Comme le précédent, mais feuilles plus grandes dans les angles de la croix.
AVRAICE COMES NASSAV (étoile)
Museum Calvet
Revue num. 1839, pl. 6 nº 26
Ces liards sont des imitations de ceux de Henri III.

MAURICE (1618-1625)

21. **Double pistole** or s.d. P.d'A. 4589
Delmonte 575
de Mey 105
Diam. 28 mm aloi: 21 car. 9 gr (0.898) poids: 18½ au marc
D: Buste fraisé à droite
MAVRITIVS.I.D.G.PRIN.AVR.CO.N.F.
R: Armes couronnées, la couronne surpasse le cercle intérieur (rosace) SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORIA
Cabinet des Médailles

22. **Double pistole** or 1619 P.d'A. —
Boudeau 1000
de Mey 106

Diam. 27 mm aloi: 0.898 poids: 18½ au marc
D: Buste fraisé à droite
MAVRITIVS.I.D.G.PRIN.AVR.CO.N F
R: Armes couronnées accostées par le millésime; le cercle intérieur manque.
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLO.

*23. **Ducaton** argent 1618 P.d'A 4585
Diam. 42 mm aloi: 11 d. 1 gr. (0.917) poids: 7 17/25 au marc (32.05 gr)
D: Buste fraisé à droite
MAVRITIVS.I.D.G.PRIN.AVR.COM.NA.F
R: Armes couronnées; dans le champ 16 — 18
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORI
Cabinet des Médailles (deux exemplaires)
Cabinet de la Haye, Musée Teyler

23a Selon de Mey, il existe une frappe en or de cette pièce, identique au no. 23.

*24 **Demi-ducaton** argent 1619 P.d'A 4586
D: Buste fraisé à droite
MAVRITIVS.I.D.G.PRIN.AVR. COM.NASS.
R: Armes couronnées; dans le champ 16 — 19
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORIA (rosace)
Cabinet de la Haye

25. **Teston** argent s.d. P.d'A. 4586
D: Buste fraisé à droite
MAVRITIVS.I.D.G.PRIN.AVR.CO.NA F
R: Armes couronnées, comme la pièce précédente la couronne coupe la légende
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORIA (rosace)
Collection Cesar (8.0 g)

*26 **Teston** argent s.d. P.d'A 4588
Diam. 30 mm
D: Buste fraisé à droite
MAVRITIVS I.D.G. PRIN.AVR.CO.NAF
R: Armes couronnées; la couronne ne coupe pas la légende
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORIA (rosace)
Cabinet de la Haye (8.4 g)
Coll. Elias (8.4 g)
Coll. van der Wiel

27 **Demi-franc** argent 1618 P.d'A. —
D: Buste fraisé à droite, sans cercle intérieur
MAVRITIVS.I.D.G.PRIN.AVR.CO.NA F+
R: Croix fleurdelisée, feuilles dans les angles, au centre une rosace accôtée de quatre points.
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORI.1618.F (cornet)
Cabinet de la Haye (6.4 g)

27a D: Comme la pièce précédente, même légende P.d'.A. —
R: Comme la pièce précédente, mais:
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORI.1618 (cornet)
Coll. Voûte (6.5 g)

27b. D: Comme la pièce précédente, même légende P.d'A. —
R: Même type, mais
SOLI.DEO.HONOR.ET.GOLRI.1618 (cornet)
Vente J. Schulman Mars 1924 (6.8 g)

28 **Demi-franc** argent 1620 P.d'A. —
D: Buste fraisé à droite, sans grènetis
MAVRITIVS.I.D.G.PRIN.AVR.CO.NA F
R: Croix fleurdelisée; au centre une rosace
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORI.1620 (cornet)
Coll.Voûte (6.9 g)

28a D: Buste plus grand (19 mm), sans grènetis P.d'A. —
MAVRITIVS.I.D.G.PRIN.AVR.CO.NA.F
R: Croix fleurdelisée
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORIA. 1620 (cornet)
Cabinet des Médailles

28b D: Buste fraisé à droite, 20 mm de hauteur, avec grènetis P.d'A. —
MAUVRITIVS.I.D.G.PRIN.AVR.CO.NA.F
R: Croix fleurdelisée
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORI. 1620 (cornet)
Cabinet des Médailles

28c D: Buste fraisé à droite; avec grènetis P.d'A. 4591
MAVRITIVS.I.D.G.PRIN.AVR.CO.NA.
R: Croix fleurdelisée
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORIA.1620F

29 **Demi-franc** argent 1621 P.d'A. 4593

D: Buste colleretté à droite, dans un cercle intérieur
MAVRITIVS.I.D.G.PRIN.AVR.CO.NA^{F}
R: Croix fleurdelisée
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORI. 1621 (cornet)
Cabinet de la Haye (6.5 g)
Coll. Elias (6.6 g)

*29a D: Domme le précédent, mais sans cercle intérieur P.d'A. —
MAVRITIVS.I.D.G.PRIN.AVR.CO.NA^{F}
R: Comme le no. 29
Coll. ten Cate (6.5 g)

30 **Demi-franc** argent 1622 P.d'A. —
D: Buste à droite; sans grènetis
MAVRITIVS.I.D.G.PRIN.AVR.CO.NA^{F}
R: Croix fleurdelisée
SOLI DEO HONOR ET GLOR. 1622 (cornet)
Cabinet des Médailles
Museum Calvet

31 **Demi-franc** argent 1624 P.d'A. —
D: Buste à droite; sans grènetis
MAVRITIVS.I.D.G.PRIN.AVR.CO.N^{F}
R: Croix fleurdelisée; le différent manque
SOLI DEO HONOR ET GLOR. 1624

Cabinet des Médailles

32 **Demi-franc** argent 1625 P.d'A. —
D: Buste à droite; sans grènetis
MAVRITIVS.I.D.G.PRIN.AVR.CO.N^{F}
R: Croix fleurdelisée
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLOR. 1625 (cornet)
Cabinet de la Haye (coll. van Rede)
Museum Calvet

*33 **Liard** billon s.d. P.d'A. 4596
D: Dans le champ, M couronné entre trois pseudo-lis
MAVRITIVS.D.G.PRIN.AV. (cornet)
R: Croix évidée, anglée de quatre feuilles
SOLI.DEO.HONOR.ET.G(. . .)
Cabinet de la Haye
Museum Calvet
Coll. van der Wiel

33a D: Comme la pièce précédente, mais P.d'A. —
MAVRITIVS.D.G.PRIN.A (cornet)
R: Comme la pièce précédente
SOLI.DEO.HONOR.ET.G(. . .)
Coll. ten Cate

33b D: Comme la pièce précédente, mais P.d'A. 4597
MAVRITIVS.D.G.PRIN (cornet)
R: Même type et légende

33c D: Comme la pièce précédente, même légende P.d'A. 4598
R: SOLI.DEO.HONOR.ET.G. (cornet)

33d D: Comme la pièce précédente, mais P.d'A. 4594
MAVRITIVS:D:G:PRIN:AV: (cornet)
R: Même type
SOLI.DEO.HONOR.ET.(. . . . .)

FREDERIC-HENRI (1625 - 1647)

34 **Double pistole** or 1641 P.d'A.—
D: Buste cuirassé à droite, avec mince col
FRED.HENR.D.G.PRIN.AVR.CO.NAS. (rosace)
R: Ecu couronné, écartelé, avec 3 écussons
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORI. 64
Cabinet des Médailles (12.7 g)

34a Comme la pièce précédente, mais avec un point final après le millésime

Vente J. Schulman 17 Mars 1924
Coll. Klaassen (12.5 g)

34b Comme le no. 34, mais le millésime écrit 1641
Cabinet de la Haye

35 **Double pistole** or s.d. P.d'A. —
D: Même buste
FRED.HENR. D.G. PRIN.AVR.CO NA.F
R: Ecu couronné, écartelé et contre-écartelé; la couronne ne surpasse pas le cercle entérieur
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORIA (rosace)
Collection privée (11.84 g)
Musée de Marseille (11.8 g)
Cette pièce est une frappe en or du teston no. 44

36 **Double pistole** or s.d. P.d'A. —
D: Même buste
FRED.HENR.D.G.PRIN.AVR.CO.NES. (rosace)
R: Ecu couronné, comme le no. 34
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORIA
Vente Monnaies et Médailles S.A. Bâle, Mai 1969 no. 737 (photographie)

37 **Double pistole** or s.d. P.d'A.—
D: Même buste
FRED.HENR. D.G. PRIN. AVR. CO.NA. VO
R: Ecu couronné
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORIA
Collection privée (13.12 g)
Vente J. Schulman, Juin 1961 no. 406 (photographie)

*38 **Double pistole** or 1645 P.d'A. 4599
D: Buste cuirassé à droite, avec large col bordé dentelle
FRED. HENR. D.G. PRIN. AV. R.CO. NAS (rosace). (monogramme OE)
R: Ecu couronné
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLOR 1645
Cabinet de la Haye

39 **Pistole** or s.d. P.d'A.—
D: Buste à droite, avec mince col

FRED.HENR. D.G. PRIN.AVR.CO.NAS. Vo
R: Ecu couronné
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORI.
Cabinet des Médailles (6.55 g)

40 **Pistole** or 1640 P.d'A.—
D: Buste à droite
FRED.HENR. D.G. PRIN. AVR.CO.NAS. Vo
R: Ecu couronné
SOLI.DEO.HONOR.ET.GL. 1643
Cabinet des Médailles (6.59 g)

41 **Pistole** or 1643 P.d'A.
D: Même buste de Mey 116
FRED.HENR. D.G. PRIN.AVR.CO.NAS. Vo
R: Ecu couronné
SOLI DEO HONOR ET GL 1643
Collection privée

*42 **Ducat** or 1645 P.d.A.—
D: Guerrier armé, tenant l'épée de la main droite et la gauche sur la hanche; dans le champ 16—45
FRED.HENR. (rosace) — (rosace) — D.G.PRIN.AVR. (rosace)
R: Dans une cartouche ornementée, en quatre lignes:
SOLI.D/EO.HO/NOR.ET/GLORI
Quatre exemplaires connus.
Cabinet de la Haye
Collection privée (3.4 g)

*43 **Teston** argent s.d. P.d'A.—
D: Buste à droite, chevelure rudement gravée; à la région temporale les cheveux sont peignés en arrière.
FRED.HENR. D.G. PRIN.AV.R.CO.NAF
R: Ecusson couronné, écartelé et contre-écartelé; la couronne ne surpasse pas le cercle intérieur.
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORIA (rosace)
Cabinet des Médailles
Cabinet de la Haye (8.89 g)

43a D: Même buste
FRED.HENR.D.G.PRIN.AV.R.CO.N.F
R: Comme la pièce précédente.
Cabinet de la Haye

*44 **Teston** argent s.d. P.d'A.—
D: Buste à droite, chevelure rudement gravée; à la region temporale une mèche coule presque verticalement.
FRED.HENR.D.G.PRIN.AVR.COM.NA^{F}
R: Ecusson couronné, écartelé et contre-écartelé; la couronne ne surpasse pas le cercle intérieur.
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORIA (rosace)
Coll. Klaassen (8.8 g)
Coll. Voûte (8.9 g)

44a D: Même buste
FRED.HENR.D.G. PRIN.AV.R.COM.NASS (rosace) P.d'A.—
R: Ecusson couronné, écartelé et contre-écartelé; la couronne coupe la légende.
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORIA
Cabinet des Médailles

44b D: Même buste P.d'A.—
FRED.HENR.D.G. PRIN.AV.R.CO.NA.F
R: Comme la pièce précédente, mais
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORIA.
Cabinet de Bruxelles
Coll. van der Wiel (8.9 g)

44c Comme le N°. 44, mais P.d'A.—
FRED.HENR.D.G. PRIN.V.R.CO.NA.^{F}

44d **Teston** argent s.d. P.d'A.—
D: Comme le N°. 44b, mais la lettre D de D.G. invertie.
R: Comme le N°. 44.

*45 **Teston** argent s.d. P.d'A.—
D: Buste à droite, chevelure ondulée.
FRED.HENR.D.G. PRIN.AV.R.CO.N.^{F}
R: Ecusson couronné; la couronne ne surpasse pas le cercle intérieur.
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORIA (rosace)
Cabinet de la Haye (8.9 g)
Coll. Elias (8.8 g)
Coll. Vinkenborg (8.9 g)

45a D: Même buste, même légende P.d'A.—
R: Comme la pièce précédente, mais

SOLI DEO HONOR ET GLORIA (rosace)
Cabinet des Médailles (8.8 g)

45b D: Même buste P.d'A.—
FRED.HENR.D.G. PRIN.AV.R.CO.NA.F
R: Comme le N°. 44, même légende.
Coll. van der Wiel (8.9 g)

46 **Teston** argent s.d. P.d'A.—
D: Buste à droite, chevelure bouclée, barbe plus courte.
FRED.HENR. D.G. PRIN.AV.R.CO.NAS^{F}
R: Ecusson couronné; la couronne coupe la légende
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORIA (rosace)
Cabinet des Médailles

*46a D: Même buste P.d'A.—
FRED. HENR.D.G.PRIN.AV.R.CO.NA^{F}
R: Comme la pièce précédente, mais
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORIA (rosace)
Cabinet de la Haye (8.8 g)

46b D: Comme le no. 46a P.d'A.—
R: Comme le no. 46, mais
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORIA

46c D: Comme le no. 46, mais P.d'A.—
FRED.HENR.D.G.PRIN.AV.R.CO.NAS.F
R: Comme le no. 46
Coll. van der Wiel (8.9 g)

46d D: Comme le no. 46, mais P.d'A.—
FRED.HENR.D.G.PRIN.AV.R.CO.NASS.F
R: Comme le no. 46.

46e D: Comme le no. 42. P.d'A.—
D: Comme le no. 46.

46f D: Même buste
FRED.HENR.D.G.PRIN.AV.R.COM.NASS (rosace)
R: Comme le no. 46, mais
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLO (rosace)
Cabinet de la Haye (9 g)

46g D: Même buste
FRED.HENR D.G.PRIN.AV.R.CO.NAS (rosace)
R: Comme le no. 46, mais
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLO. (rosace)

46h D: Comme le no. 46, mais P.d'A. 4605
FRED.HENR.D.G.PRIN.AVR.CO.NA.Vo
R: Comme le no. 46, même légende.
Cabinet des Médailles

47 Refrappe en or du teston P.d'A. —
On connaît des refrappes en or du no. 46 et du no. 46b.

Les émissions des testons de Frédéric-Henri, qui représentent 4 types différents, laissent encore subsister quelques énigmes quant à la chronologie. Je crois que la succession suivie ici est la plus logique.

48 **Demi-franc** argent 1626 P.d'A. 4600
D: Buste fraisé à droite; cercle intérieur lisse
FRED.HENR.D.G.PRIN AVR CON.N.F
R: Croix fleurdelisée; au centre une rosace
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLOR. 1626 (rosace)
Cabinet des Médailles

*49 **Demi-franc** argent 1630 P.d'A.—
D: Buste fraisé à droite; cercle intérieur lisse
FRED.HENR.D.G.AVR.CO.NA.F
R: Croix fleurdelisée; au centre une rosace
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORI. 1630 (cornet)
Coll. de Vor (6.87 g)

*50 **Demi-franc** argent 1640 P.d'A. —
D: Buste colleretté à droite (même buste que n° 42)
FRED.HENR.D.G.PRIN.AVR.CO.NA.V
R: Croix fleurdelisée; H au centre
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORIA. 1640 (rosace)
Cabinet de la Haye

51 **Demi-franc** argent 1641 P.d'A. —
D: Même buste
FRED.HENR.D.G.PRIN.AVR.CO.NAS (rosace)
R: Croix fleurdelisée; H au centre
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORIA. 1641 (rosace)

51a D: Même buste P.d'A. —
FRED.HENR.D.G.PRIN.AVR.CO.NAS (rosace)
R: Croix fleurdelisée; H au centre
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORIA. 1641 (rosace)

51b D: Même buste P.d'A. —
FRED.HENR D.G.PRIN.AVR.COM.NASS (rosace)
R: Croix fleurdelisée; H au centre
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORIA. 1641 (rosace)
Coll. Voûte

52 **Demi-franc** argent 1642 P.d'A. 4601
D: Même buste
FRED HENR D.G.PRIN.AVR.COM.NASS (rosace)
R: Croix fleurdelisée; H au centre
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORIA. 1642 (rosace)
Coll. van Rede (7.2 g)
Coll. Poey d'Avant (7.26 g)

53 **Demi-franc** argent 1643 P.d'A. —
D: Même buste
FRED.HENR.D.G.PRIN.AVR:COM.NASS (rosace)
R: Croix fleurdelisée; H au centre
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORIA. 1643 (rosace)
Cabinet des Médailles

54 **Demi-franc** argent 1645 P.d'A. 4602
D: Même buste
FRED.HENR.D.G.PRIN.AVR.COM.NASS (rosace)
R: Croix fleurdelisée; H au centre
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORIA. 1645
Cabinet de la Haye

*55 **Liard** bas billon s.d. P.d'A. 4620
D: dans le champ, M couronné entre trois trèfles simulant des lis
FRED.HENR.D.G.PRIN.A (cornet)
R: Croix pattée et évidée avec un carré dans chaque angle
SOLI.DEO.HONOR.ET.G. (cornet)
Collection van der Wiel (0.86 g)

55a D: (croix) FRED.HENR.D.G. PRIN.A. P.d'A. 4621
R: comme le précédant, mais
. . . . . ET.GLORIA

55b D: comme le No. 55, mais P.d'A. 4619
FRED.HENR.D.G. PRIN:A:
R: (croix) SOLI.DEO.HONOR.ET.G.

56 **Liard** bas billon s.d. P.d'A.—
D: Dans le champ, H couronné entre trois pseudo-lis
FRED.HENR. D.G. PRIN.A.
R: Croix échancrée, anglée de quatre feuilles
SOLI.DEO.HONOR.

57 **Patac** bas billon P.d'A 4622
D: Deux clefs en sautoir
(croix) FRED.HENR.D.G.PRIN.AVR.
R: Croix pattée, dans quatre demi-cercles
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLO.
Imitation du patac d'Avignon du pape Urbain VIII.

57a D: Comme le précédent P.d'A. 4623
R: Comme le précédent, mais
SOLI.DEO.HONOR.ET.G.
Cabinet des Médailles

57b D: Comme le précédent, mais P.d'A. 4624
(croix) FRED.HENR. D.G. PRIN.AVRA.
R: Comme le précédent, mais
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLO

*58 **Double tournois** cuivre 1636 P.d'A.—
D: Buste à droite; cercle intérieur lisse
FRED.HENR.D.G. PRIN AVR.Vo.
R: Trois trèfles simulant des lis
DOUBLE.TOVRNOIS. 1636.
Cabinet de France
Cabinet de la Haye
Museum Calvet (2.9 g)

58a Comme le précédent, mais
PRIN.AVRA.Vo.

59 **Double tournois** cuivre 1637 P.d'A. 4612
D: Buste à droite; cercle intérieur lisse
FRED.HENR.D.G.PRIN.AVR. Vo
R: Trois trèfles simulant des lis

DOVBLE.TOVRNOIS 1637.
Cabinet de la Haye (2.9 g)

59a Comme le précédent, mais
PRIN.AVRA.

59b Comme le précédent, mais
PRIN.AVR

59c Comme le précédent, mais
PRI.AVR

59d Comme le précédent, mais
FRE.HENR.D.G.PRIN.AVR.Vo.

60 **Double tournois** cuivre 1640 P.d'A.—
D: Buste à droite, cercle intérieur lisse
FRED.HENR.D.G.PRIN.AVR. V.
R: Trois trèfles simulant des lis
DOUBLE.TOVRNOIS.1640.
Cabinet de la Haye

61 **Double tournois** cuivre 1640 P.d'A.—
D: Buste cuirassé plus grand, sans collier. Au-dessous du buste . . .
Pas de cercle intérieur
FRED.HENR.D.G.PRIN.AVR
R: Trois pseudo-lis
DOVBLE.TOVRNOIS.1640 (rosace)

*62 **Double tournois** cuivre 1640 P.d'A. 4608
D: Même buste, mais avec collier; pas de cercle intérieur
FRED.HENR.D.G.PRIN.AVR.
R: Trois pseudo-lis
DOVBLE.TOVRNOIS.1640

62a Comme le nº. 62, mais PR.A.
62b Comme le nº. 62, mais PRI.A.
62c Comme le nº. 62, mais PRI.AV
62d Comme le nº. 62, mais PRI AV
62e Comme le nº. 62, mais PRI.AVR
62f Comme le nº. 62, mais PRIN.AV
62g. Comme le nº. 62, mais PRIN.AVR
62h Comme le nº. 62, mais PRIN.AVRA

63 **Double tournois** cuivre 1641 P.d'A.—
D: Même buste, avec collier
FRED.HENR.D.G.PRI.AV
R: Trois pseudo-lis
DOVBLE.TOVRNOIS. 1641 (fleur quadrifoliée)

63a Comme le n°. 63, mais PRI.A

64 **Double tournois** cuivre 1641 P.d'A. 4614
D: Buste cuirassé à droite, avec le col rabattu et bordé de dentelle
FRED.HENR.D.G.PRI.A.
R: Trois pseudo-lis
DOVBLE.TOVRNOIS. 1641 (fleur quadrifoliée)
64a Comme le n°. 64, mais avec PRI.AV
64b Comme le n°. 64, mais avec PRIN.AV
64c Comme le n°. 64, mais avec PRIN.AVR

*65 **Double tournois** cuivre 1642 P.d'A.—
D: Buste cuirassé à droite, avec le col rabattu et bordé de dentelle
FRED.HENR.D.G. PRIN.A.
R: Trois pseudo-lis
DOVBLE.TOVRNOIS. 1642 (fleur quadrifoliée)
Cabinet de la Haye
Coll. van der Wiel (2.8 g)

65a Comme le n°. 65, mais PRI.AV.

65b Comme le n°. 65, mais PRI.AVR

Ainsi, parmi les doubles tournois, on peut discerner quatre types:
I avec le petit buste dans un cercle intérieur (1637, 1637, 1640)
II sans le cercle intérieur, avec le buste plus grand, sans collier (1640)
III comme le type précédent, mais avec collier (1640, 1641)
IV avec le buste au col rabattu (1641, 1642)
Les pièces du premier type ont toujours le différent V, les autres sont sans différent.

GUILLAUME IX (1647-1650)

66 **Double pistole** or 1649 P.d'A. 4631
Diam. 29 mm Delmonte 580
D: Buste cuirassé à droite, aux cheveux longs
GVILLELMVS.D.G.PRIN.AVR. (rosace)

R: Ecu couronné, écartelé, avec trois écussons
SOLI.DEO.HONOR.D.ET GLORIA. 1649:(rosace):
Cabinet des Médailles (13.2 g)

66a **Double pistole** or 1649 P.d'A —
Diam. 29 mm Delmonte 579
D: Même buste
GVILLELMVS.D:G.PRIN.AVR.
R: Ecu couronné, comme le n°.66
SOLI.DEO.HONOR.D.ET.GLORIA.1649 (rosace)
Blanchet, Revue Numismatique 1905 (13.15 g)

*67 **Doublon** or 1649 P.d'A. 4632
Diam. 24 mm Delmonte 581
D: Buste cuirassé à droite; au-dessous 1649 D
GVILLELM — D.G.PRIN.AVR —.
R: Quatre N couronnés en croix, cantonnée de quatre pseudo-lis;
au centre G en cercle
SOLI. —. DEO. —. HONR. —. GLOR.
Cabinet des Médailles (6.7 g)
Cabinet de la Haye (6.6 g)

Cette pièce est une imitation du Louis d'or de Louis XIV, avec une croix formée par huit L couronnés.

*68 **Ecu** argent 1649 P.d'A.—
D: Buste cuirassé aux cheveux longs
GVILLELMVS.D.G.PRIN.AVR.
R: Ecu couronné (trois pseudo-lis surmontés d'un petit cornet)
SOLI.DEO.HONOR.D.ET.GLORIA. 1649. (rosace)
Cabinet de la Haye (27.1 g)
Coll. van der Wiel (27.0 g)

69 **Ecu** argent 1650 P.d'A.4626
D: Buste cuirassé à droite

GVILLELMVS (rosace) D:G.PRIN.AVR.
R: Ecu couronné (mêmes armes)
SOLI.DEO.HONOR. (DF liés) ET.GLORIA.1650 (rosace)
Cabinet des Médailles
Cabinet de la Haye

69a D: Comme le nº 69, mais
GVILLEMVS.(rosace).D:G.PRIN.AVR (rosace)
R: Comme le No. 69
Cabinet de la Haye

69b D: Comme le nº 69, mais P.d'A.4627
GVILLEMVS (rosace).D:G.PRIN.AVR (rosace)
R: Comme le no. 69
Coll. van der Wiel

*70 **Demi-écu** argent 1649 P.d'A.4628
D: Buste cuirassé à droite
GVILLELMVS.D:G.PRIN.AVR.
R: Ecu couronné (trois pseudo lis surmontés d'un petit cornet)
SOLI.DEO.HONOR.(FD liés)ET.GLORIA.1649 (rosace)
Cabinet des Médailles
Cabinet de la Haye

70a D: Comme la pièce précédente, mais sous le buste une rosace
R: Comme le no. 70

A71 **Teston** argent 1649 P.d'A. —

D: Buste cuirassé du prince
GVILLELMVS. D:G PRIN.AVR.
R: Armes couronnées du prince
SOLI.DEO.HONOR.D.ET.GLORIA 1649
Vente J. Schulman, Amsterdam, avril 1976, no. 783 (8.64 g)

71 **Quart d'écu** argent 1649 P.d'A.4630
D: Buste comme le No. 68; au-dessous une rosace flanquée de 4 points
GVILLELMVS.D:G.PRIN.AVR. (rosace)
R: Ecu couronné, chargé de trois pseudo-lis surmontés d'un grand cornet
SOLI.DEO.HONOR.D.ET.GLORIA: (rosace):
Cabinet des Médailles (6.6 g)
Cabinet de la Haye

*71a D: Même buste, mais sans la rosace
GVILLELMUS.D:G.PRIN.AVR.(rosace)
R: Comme le No. 71
Cabinet des Médailles

72 **Quart d'écu** argent 1649 P.d'A.4629
D: Buste à droite, avec le col rabattu et bordé de dentelle;
au-dessous une rosace
GVILLELMVS.D:G. PRIN.AVR
R: Ecu couronné, chargé de trois pseudo-lis surmontés d'un petit cornet
SOLI.DEO.HONOR.ET GLORI I.6.4.9

*72a D: Buste à droite (un peu plus adapté au type français P.d'A.—
avec le buste enfantin
GVILLELMVS.D.G.PRIN.AVR.
R: Ecu couronné (autre couronne que celle du no 71);
mêmes armes
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORIA. 1649*
Cabinet des médailles

*73 **Douzième d'écu** argent 1650 P.d'A.—
D: Buste cuirassé à droite
GVILLELMVS D:G.PRIN.AVR
R: Ecusson couronné, chargé de trois pseudo-lis surmontés d'un cornet
SOLI.DEO.HONOR.D*ET.GLORIA. 1650
Museum Calvet

*74 **Denier tournois** cuivre 1650 P.d'A.—
D: Buste cuirassé à droite
GVILLELM (rosace) G.PRI.AVR
R: Trois pseudo-lis, posés 2 et 1
DENIER.TOVRNOIS.1650.
Cabinet de la Haye
Museum Calvet

74a D: Comme le No. 74, mais
GVILLHM — D.G.PRI.AVR — (FD liés)
R: Comme le no. 74
Coll. van der Wiel

GUILLAUME — HENRI (1650-1702)

75. **Sequin** or s.d. P.d'A.4633

D: Le Christ debout, devant lui une figure mitrée, à genoux
GVIL.HENR — S N PR AV
R: La Vierge, dans un ovale
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORIA.SIT.
Cabinet des Médailles (3.49 g)

75a D: Même type, mais GVIL—HENR. — D:G.PR.AV.S.
R: Comme la pièce précédente, mais
HONO — R. ET. GLORIA.
Coll. Dumont (35 g)
Ces pièces sont des imitations des sequins de Venise.

*76 **Ecu** argent 1652 P.d'A.4634
D: Buste jeune à droite
GVILLELMVS.HENR(rosace)D:G.PRIN.AVR(rosace)
R: Ecusson à quatre trèfles et au cornet, couronné
SOLI.DEO.HONOR (AFD en monogramme).ET.GLORIA.1652
Cabinet de la Haye
Cabinet Rousseau (cit. P.d 'A., 27 g)

*77 **Demi-écu** argent 1651 P.d'A.4635
D: Buste jeune à droite
GVILL.HENR.(rosace).D:G.PRIN.AVR.
R: Ecusson à quatre trèfles et au cornet, couronné
SOLI.DEO.HONOR.(AFD en monogramme).ET GLORIA 1651.(rosace)
Cabinet des Médailles
Cabinet de la Haye

78 **Douzième d'écu** argent 1658 P.d'A.—
D: Buste jeune (type I, à la mèche courte) à droite;
au-dessous quatre points.
GVIL.HENR.D:G.PRIN.AVRA.
R: Ecusson, couronné à trois pseudo-lis posés 2 et 1
SOLI.DEO.HONOR. A. ET.GLORIA.1658(soleil)
Cabinet de la Haye (2.21 g)

78a D: Même buste
GVIL.HENR.D.G(étoile)PIN.AVRAI
R: Comme le No. 78, mais
SOLI.DEO.HONOR. A ET.GLORIA.1658.(soleil).
Coll.Voûte (2.20 g)

*79 **Douzième d'écu** argent 1659 P.d'A.4637
D: Même buste; au-dessous F
GVILL.HENR.D.G.PRIN.AVR.
R: Mêmes armes
SOLI DEO HONOR.ET.GLORIA.1659(soleil)
Cabinet des Médailles (2.22 g)

79a D: Même buste, mais sans différent P.d'A.—
GVIL.Hen. — D.G.PRI.A.
R: Mêmes armes
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLO. 1659

79b D: Même buste, sans différent P.d'A. —
GVIL.HEN.—D.G.PRI.AV.
R: Mêmes armes
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLO. 1659
Cabinet des Médailles
Cabinet de la Haye (2.3 g)

79c D: Comme le no. 79a P.d'A.—
R: Mêmes armes
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLO. 1659

79d D: Comme le no. 79a, mais P.d'A. 4638
GVIL.HE.D. — G.PRI.A.
R: Comme le no. 79a

80 **Douzième d'écu** argent 1660 P.d'A.4641
D: Buste jeune (type I) à droite
GVIL.HENR. — D.G.PRI.AVR
R: Mêmes armes
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLOR. 1660

80a D: Même buste P.d'A. —
GVIL.HENR — D.G.PRI.AV.
R: Mêmes armes, même légende
Coll. van der Wiel, (2.2 g)

*80b D: Même buste P.d'A.—
GVIL.HNR. — D.G.PRI.AV.
R: Comme le nº 80

80c D: Même buste P.d'A. —
GVIL.HNR — D.G.PRI.AV.

R: Mêmes armes
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLO 1660

80d D: Même buste — P.d'A. —
GVIL.HEN — D.G.PRI.AV
R: Mêmes armes
SOLI.DEO.HONOR.ET.GL 1660
Coll. van der Wiel

80e D: Même buste — P.d'A.—
GVIL.HEN — D.G. PRI.AV
R: Mêmes armes
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLORI. 1660

80f D: Même buste — P.d'A. —
GVIL.HNR — D.G.PRI.AVR
R: Mêmes armes
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLOR 1660

80g D: Même buste — P.d'A. 4639
GVIL.HEN. — D.G.PRIN.AV.
R: Mêmes armes
SOLI.DEO.HONOR.ET.GL. 1660

80h D: Buste jeune à droite, avec une chevelure plus longue (type II) — P.d'A.4641
GVIL.HNR — D.G.PRI.AV
R: Mêmes armes
SOLI.DEO.HONOR:ET.GLO 1660
Coll.Voûte
Coll. van der Wiel

80i D: Comme la pièce précédente, mais — P.d'A.—
GVIL.HNR — D.G.PRI.AV.
R: Comme la pièce précédente, mais
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLOR. 1660
Coll. Voûte

80j D: Même type, mais — P.d'A.—
GVL.HENR. — D.G.PRI.AVR
R: Comme la pièce précédente, mais
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLO. 1660
Coll. Palstring

81 **Douzième d'écu** argent 1661 P.d'A. 4640
D: Buste jeune (type II)
GVIL.HENR. — D.G.PRI.AV
R: Ecusson couronné, à trois pseudo-lis
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLO. 1661
Museum Calvet

81a D: Même type, mais P.d'A.—
GVIL.HNR. — DG.PRI.AV
R: Comme la pièce précédente, mais
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLO 1661
Coll. van der Wiel

81b D: Même type, mais P.d'A.—
GVIL.HNR — D.G. PRI.AVR
R: Comme la piéce précédente, même légende
G. Toderi. Liste de vente 3, 1975, photographie

*81c D: Même type, mais P.d'A.—
GVIL.HNR. — D.G. PRI.AV
R: Comme la pièce précédente, mais
SOLI.DEO.HONOR.ET.GL 1661
Cabinet de la Haye

81d D: Buste jeune, rudement gravé, avec chevelure plus épaisse et nez plus aquilin (type III) P.d'A.—
GVIL.HNR.-D:G.PRI.AV.
R: Ecusson à trois pseudo-lis, couronné; dans le bandeau de la couronne onze joyaux, tour à tour des cercles et des losanges; au-dessous du bandeau une guirlande double
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLO. 1661
Cabinet de la Haye
Coll. van der Wiel

81e D: Même type, même légende P.d'A.—
R: Même type, mais
SOLI.DEO.HONOR.ET.GL 1661
Cabinet des Médailles

81f D: Même type, même légende P.d'A.—
R: Même type, mais sans guirlande
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLO 1661
Cabinet des Médailles

*82 **Douzième d'écu** argent 1665 P.d'A.—
D: Buste jeune (type II) à droite
GVIL.HNR.D — G.PRI.AVR*
R: Ecusson couronné et écartelé (1 et 4 cornet, 2 et 3 lion); le millésime au-dessus de la couronne
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLO
Cabinet des Médailles
Coll. Klaassen

82a D: Même buste; au-dessous une rosace P.d'A.4642
GVIL.HNR — D.G. PRI.AVR
R: Mêmes armes
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLO.
Cabinet des Médailles
Coll. Voûte

82b D: Comme la pièce précédente, mais P.d'A.—
GVIL:HNR.D. — G.PRIN.AVR.
R: Mêmes armes
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLO.
Cabinet de la Haye

82c D: Même buste P.d'A.—
GVIL.HNR.D — G.PRI.AVR
R: Comme la pièce précédente, mais
SOLI.DEO.HONOR.ET.GL
Coll. van der Wiel

83 **Douzième d'écu** argent 1666 P.d'A. 4642
D: Buste jeune (type II) à droite; au-dessous une rosace
GVIL.HNR. D — G. PRI.AVR.
R: Ecusson couronné, écartelé de deux cornets et de deux lions; le millésime au-dessus de la couronne
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLO
Cabinet des Médailles
Coll. James

83a D: Même type, mais P.d'A.—
GVIL.HNR — D.G.PRI.AVR
R: Comme la pièce précédente
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLO
Cabinet de la Haye

84 **Douzième d'écu** argent 1667 P.d'A.—
D: Buste jeune (type II) à droite
GVIL.HNR.D. — G.PRI.AVR
R: Ecusson écartelé, comme sur la pièce précédente, mais accosté de deux G et de deux ancres
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLO.1667
Cabinet des Médailles

*85 **Douzième d'écu** argent 1684 P.d'A.—
D: Buste plus vieux, portrait réel
GVIL.HENR. —. D.G.PRI.AVR.
R: Ecusson couronné, écartelé de deux cornets et de deux lions
SOLI.DEO.HONOR.ET.GLO. 16(?)4
Museum Calvet (le millésime n'est pas bien lisible, mais en 1674 et en 1694, la principauté était occupée par les Français; 1664 n'est pas vraisemblable parce qu'on use encore en 1665 et en 1666 le buste jeune).

86 **Denier tournois** cuivre 1650 P.d'A. 4646
D: Buste à droite, aux cheveux ondulés sur la nuque
GVILL.HENR.D.G.PRI.AV
R: Dans un cercle trois pseudo-lis, posés 2 et 1
DENIER.TOVRNOIS.1650

86a Comme la pièce précédente, mais sur le droit
GVILLEL.HR.D.G.PRI.AV

86b Comme la pièce précédente, mais sur le droit
GVILLEL.HEN.R.D.G.PRIN.AV
Ces deniers sont des imitations de ceux de Cugnon.

87 **Denier tournois** cuivre 1651 P.d'A. 4655
D: Même buste; au-dessous deux rosaces
GVILHA.HR * D.G.PRIN.DO
R: Dans un cercle trois pseudo-lis, posés 2 et 1
DENIER.TOVRNOIS. 1651.

87a Comme la pièce précédente, mais sur le droit P.d'A. 4648
GVILLELM HR.D.G.PRIN.D.

88 **Denier tournois** cuivre 1651 P.d'A. —
D: Buste cuirassé (de Guillaume IX) à droite
GVILLELM — H.D.G.PRI.AV

R: Dans un cercle trois pseudo-lis, posés 2 et 1
DENIER.TOVRNOIS.1651.

89 **Denier tournois** cuivre 1652 P.d'A. 4650
D: Buste à droite, aux cheveux ondulés sur la nuque
GVILL.HENR.D.G.PRI.DO
R: Dans un cercle, trois pseudo- lis
DENIER.TOVRNOIS.1652.

89a Comme la pièce précédente, mais sur le droit P.d'A. 4651
GVILL.HENR.D.G.PRI.D.

89b Comme la pièce précédente, mais sur le droit P.d'A. 4652
GVILL.HENR.D.G.PRIN.DO
Coll.Poey d'Avant, (1.36 g)

89c D: Même type P.d'A. 4653
GVILH.HENR.D.G.PRI.DO
R: Dans un cercle trois pseudo-lis
* DENIER.TOVRNOIS*1652.
Cabinet de la Haye

89d Comme le nº 89c, mais frappé en argent P.d'A. 4654
Cabinet des Médailles

89e D: Même buste P.d'A. —
GVILMA.HENR.D.G.PRI.DO
R: Dans un cercle, trois pseudo-lis
*.DENIER.TOVRNOIS 1652.

*89f D: Même buste; au-dessous une rosace P.d'A. —
GVILH.HENR.D.G. PRI.DO.
R: Même type
*DENIER.TOVRNOIS.1652

89g D: Même buste
GVILLELM HEN.D.G.P.D.
R: Même type
DENIER.TOVRNOIS.1652.

90 **Denier tournois** cuivre 1653 P.d'A. 4653
D: Même buste
GVILH.HENR.D.G.PRI.DO

R: Dans un cercle, trois pseudo-lis
*.DENIER.TOVRNOIS.1653.
Cabinet des Médailles

90a D: Même buste; au-dessous . o .
GVILH.HENR.D.G.PR.DO
R: Comme sur la pièce précédente
Coll. van der Wiel

91 **Denier tournois** cuivre 1654 P.d'A. —
D: Même buste; au-dessous deux étoiles
GVILH.HENR.D.G.PRI.DO
R: Dans un cercle, trois pseudo-lis
* DENIER.TOVRNOIS.1654
Cabinet des Médailles

92 **Denier tournois** cuivre 1657 P.d'A. —
D: Même buste; au-dessous deux étoiles
GVILH.HENR.D.G.PRI.DO
R: Dans un cercle, trois pseudo-lis
DENIER.TOVRNOIS.1657.
Cabinet de Bruxelles

93 **Denier tournois** cuivre 1659 (1679?) P.d'A. 4643
D: Buste cuirassè à droite
GVILL.HENR.D.G.PRI.A
R: Dans un cercle, trois pseudo-lis
DENIER.TOVRNOIS.1659
Cabinet des Médailles
(Le millésime de cette pièce n'est pas bien lisible, peut-être on doit lire 1679; l'ouvrage inférieur du graveur s'accorde plus avec la dernière période de monnayage)

94 **Denier tournois** cuivre 1680 P.d'A. 4644
D: Buste cuirassé à droite
*GVIL*ANR*D*G.PR*AV.
R: Trois pseudo-lis, surmontés d'un cornet
DENIER.DORANGE.1680.

94a D: Même buste P.d'A. 4645
GVIL.ANR.D.G.PR.A.
R: Comme le nº 94

95 **Denier tournois** cuivre 1681 P.d'A. —
D: Buste cuirassé à droite, bien ressemblant au prince
GVIL*ANR — D.G*PR.AV
R: Dans le champ, trois pseudo-lis
DENIER.DORANGE.1681.
Coll. van der Wiel

Tableau des émissions

	Guillaume le Taciturne	Philippe Guillaume	Maurice	Frédéric Henri	Guillaume IX	Guillaume Henri
Double Pistole	–	1616	s.d. 1619	s.d. 1641 1645	1649	–
Pistole	–	s.d. 1617	–	s.d. 1640 1643	–	–
Doublon	–	–	–	–	1649	–
Ducat	–	–	–	1645	–	–
Sequin	–	–	–	–	–	s.d.
Ducaton	–	–	1618	–	–	–
Ecu	1560	–	–	–	1649 1650	1652
Demi-ducaton	–	–	1619	–	–	–
Demi-écu	–	–	–	–	1649	1651
Teston	–	1607	s.d.	s.d.	1649	–
1/4 Ecu	–	–	–	–	1649	–
Demi-franc	–	1607 1616 1617 1618	1618 1620 1621 1622 1624 1625	1626 1630 1640 1641 1642 1643 1645	–	–
Demi-teston	–	s.d.	–	–	–	–
Douzain	–	s.d. 1616	–	–	–	–
1/12 Ecu	–	–	–	–	1650	1658 1659 1660 1661 1665 1666 1667 1684
Pinatelle	–	1591 1592	–	–	–	–
Liard	1560	s.d.	s.d.	s.d.	–	–

	Guillaume le Taciturne	Philippe Guillaume	Maurice	Frédéric Henri	Guillaume IX	Guillaume Henri
Double tournois	–	–	–	1636 1637 1640 1641 1642	–	–
Denier	–	–	–	–	1650	1650 1651 1652 1653 1654 1657 1659 1680 1681
Patac	–	–	–	s.d.	–	–

PLAAT X

1

8

10

13

12

17

Orange: Guillaume - Philippe-Guillaume

23

24

26

29 a

33

Orange: Maurice

38

42

49

50

55 (2x)

Orange: Frédéric-Henri

43

44

45

46 a

Orange: Frédéric-Henri

58

62

65

Orange: Frédéric-Henri

67

68

70

71 a

72 a

Orange: Guillaume IX

73 (3½x)

74

89 f

76

77

Orange: Guillaume IX - Guillaume-Henri

78

80 b

81 c

82

85 (4x)

Orange: Guillaume-Henri